

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, COOPERATION ET DEVELOPPEMENT
(Mission de la Coopération Non Gouvernementale - MCNG)

COMITE DE COORDINATION DES OSI INTERVENANT AU BURKINA FASO (CCOBF)

**FONDS POUR LA PROMOTION DES ETUDES PREALABLES, ETUDES
TRANSVERSALES, EVALUATIONS (F3E)**

Evaluation du Programme Prioritaire Burkina Faso

Volet
“Structuration du monde rural”

Rapport final

Novembre 2000

Consultant
Sikirou OLOULOTAN
Geram Efor

GBDci : Gaudens Bruno DAGNON conseils indépendants
16, rue du Pas Saint Christophe. 95800 Cergy Saint Christophe. France
Tél : 33 (0) 1 30 38 47 66 Télécopie : 33 (0) 1 30 38 28 62
Mél : gbdagnon@club-internet .fr

L'évaluation des différents volets du Programme Prioritaire du Burkina Faso a été menée par une équipe composée comme suit :

Volet "Artisanat et PME" : Sylviane SOULAMA

Volet "Education " : Magloire SOME

Volet "Santé" : André SOUBEIGA et Ibrahim SANOGO

**Volet "Structuration
du monde rural" : Sikirou OLOULOTAN**

**Volet "Animation et
Education au développement "
Coordination, synthèse : Gaudens Bruno DAGNON**

L'équipe adresse ses remerciements à toutes les personnes rencontrées au cours des travaux.

SOMMAIRE	PAGES
<u>SYNTHESE.....</u>	<u>5</u>
<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>12</u>
<u>1– RAPPEL DE L’OBJECTIF ET DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DU VOLET</u>	<u>13</u>
1.1) LES OBJECTIFS DU VOLET	13
1.2) LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DU VOLET.....	13
<u>2) LES RESULTATS DE LA CONCERTATION ENTRE LES ACTEURS DU VOLET</u>	<u>16</u>
<u>3 – REALISATIONS ET IMPACTS DES ACTIONS DE TIN TUA</u>	<u>18</u>
3-1 – BREVE PRESENTATION DE TIN TUA.....	18
3.2) BILAN DES REALISATIONS DE L’ASSOCIATION TIN TUA	18
3.2.1) AGENTS VILLAGEOIS D'INFORMATION (AVI)	18
3.2.2) ACQUISITION DE MATERIELS	19
3.2.3) LE JOURNAL "LAABAALI"	19
3.2.4) BIBLIOTHEQUES VILLAGEOISES	21
3.2.5) RELATIONS AVEC LES SERVICES D'ÉTAT	22
3.3) IMPACTS DES ACTIONS DE TIN TUA.....	22
<u>4) REALISATIONS ET IMPACTS DES ACTIONS DE CEFRAP/VSF</u>	<u>23</u>
4.1) BREVES PRESENTATIONS DES ACTEURS DU PROJET KIBARU.....	23
4.1.1) VETERINAIRES SANS FRONTIERES (VSF).....	23
4.1.2) CEFRAP	23
4.1.3) ELEVEURS ET ASSOCIATIONS D’ELEVEURS	23
4.1.4) REPARTITION DES ROLES ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS	23
4.2) REALISATIONS DE CEFRAP / VSF	24
4.2.1) AGENTS VILLAGEOIS D'INFORMATION.....	24
4.2.2) BULLETIN DE LIAISON : "JANNGO MEN"	26
4.2.3) RENCONTRES ET FORUMS.....	27
4.2.4) EMISSIONS RADIOPHONIQUES	28
4.3) IMPACTS DU PROJET KIBARU	30
<u>5) REALISATIONS ET IMPACTS DES ACTIONS UCODEP / PEUPLES SOLIDAIRES</u>	<u>31</u>
5.1) BREVE PRESENTATION DE UCODEP	31
5.2) REALISATIONS DE UCODEP.....	31
5.2.2) MATERIEL ET EQUIPEMENT AVI	32

5.2.3) ACTIVITES MENEES PAR L'UCODEP	32
5.2.4) DIFFICULTES ET CONTRAINTES	33
5.3) IMPACTS DES ACTIONS DE UCODEP.....	33
<u>6) ELEMENTS FINANCIERS.....</u>	<u>34</u>
<u>7) SYNTHESE DES ELEMENTS DE REPONSE AUX DES TERMES DE REFERENCE.....</u>	<u>36</u>
<u>CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</u>	<u>38</u>
<u>ANNEXES.....</u>	<u>40</u>
<u>LISTE DES PERSONNES RENCONTREES</u>	<u>41</u>
<u>LOCALITES PARCOURUES</u>	<u>44</u>
<u>LISTE DES CORRESPONDANTS DU PROJET KIBARU / V.S.F.....</u>	<u>45</u>
<u>LISTE DES VILLAGES BENEFICIAIRES DE BIBLIOTHEQUES VILLAGEOISES</u>	<u>46</u>
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	<u>47</u>

Synthèse

Parce que la concertation prévue dans les objectifs du volet n'a existé réellement, ni en France ni au Burkina Faso, les trois ONG françaises impliquées ont travaillé chacune de son côté en relation avec son partenaire burkinabé. Ainsi, les objectifs et les activités ont été réalisés par trois tandems : l'Association Tin Tua (ATT) et Frères des Hommes, CEFRAP et VSF et UCODEP et Peuples Solidaires.

Si les activités menées présentent des ressemblances, leurs impacts diffèrent suivant les tandems. Ainsi, les Agents Villageois d'Information ont été mis en place par les trois tandems, avec des résultats différents. Chaque tandem a aussi des réalisations spécifiques.

Les Agents Villageois d'Information (AVI) mis en place par l'Association Tin Tua sont appelés des correspondants de presse et ont été choisis parmi des personnes alphabétisées vivant dans les villages. Ils étaient au nombre de 38 en juin 2000, 12 d'entre eux avaient été recrutés en 1997 et 4 en 1998, auxquels il faut ajouter ceux qui étaient en activité avant le programme. Leur rôle est de collecter des informations pour des articles que diffuse le journal "Laabaali".

Les AVI mis en place par CEFRAP/VSF sont les correspondants provinciaux du projet Kibaru. Ils ont été choisis parmi les éleveurs et ont pour rôle la collecte et la diffusion de l'information, d'une part et l'organisation de forums et rencontres, d'autre part. Dans chaque province, le correspondant est le relais ou le canal de communication entre les éleveurs et leurs associations, les agriculteurs, les forestiers, les projets et administrations. Les activités des AVI sont coordonnées par deux animateurs (l'un à l'Est et l'autre à l'Ouest). Au terme du projet en mars 1998, 14 correspondants ont été mis en place, soit un taux de réalisation de 93 % de la prévision. Un réseau a été constitué, dont le projet de statut et de règlement intérieur était en cours d'étude par le bureau mis en place.

A la différence des modes de choix ci-dessus, les AVI du tandem UCOPED/Peuples Solidaires ont été sélectionnés par les sous-fédérations du partenaire burkinabé, sur la base des critères préétablis. Six AVI ont été ainsi choisis et mis en place. Il y a eu un retard dans cette mise en place, notamment des trois AVI recrutés en 1999, qui serait dû à des problèmes internes aux sous-fédérations concernées.

Cette mise en place tardive (la dernière année du programme) pourrait expliquer le déficit actuel des résultats de ces AVI et leurs difficultés pour maîtriser leur rôle. Les AVI rencontrés disent ne pas bien percevoir et comprendre le rôle qu'ils ont à jouer. Ils ne savent pas de quelles informations les paysans ont besoin ? Comment et où les trouver ? Comment les collecter ? Comment les diffuser ?

Dans les trois cas, les AVI ont bénéficié de formation. CEFRAP/VSF a organisé deux formations et Tin Tua trois formations, en 1997, 1998 et 1999. La formation par palier ou formation par cascade est privilégiée par l'UCODEP. La première formation des AVI a été organisée en novembre 1998. Son contenu a porté sur le concept de communication et d'information, les méthodes et techniques de collecte de l'information, la méthode "GRAAP", etc. Une seconde formation s'est déroulée en février, mars et avril 1999, dont le contenu a porté sur la gestion des organisations paysannes.

Les AVI sont rémunérés en fonction de leurs résultats (nombre et qualité des articles ou des interviews enregistrées pour CEFRAP/VSF, nombre et la qualité des articles pour Tin Tua).

Si les AVI de Tin Tua travaillent chacun dans leur zone et ne se rencontrent qu'à l'occasion des réunions ou formation, un réseau des correspondants du projet Kibaru était en création en mai 2000.

Autres points communs, les tandems Tin Tua/FdH et CEFRAP/VSF ont mis en place chacun un journal et un bulletin de liaison.

Le "Laabaali" de Tin Tua est un mensuel d'information, de formation et de divertissement qui paraît en Gourmancema. Il a été conçu, il y a une dizaine d'années, comme un outil de post-alphabétisation visant le développement de la citoyenneté en milieu rural.

Les thèmes qui y ont été le plus traités sont la sauvegarde de l'environnement, l'agro-pastoralisme, la santé de la femme, les recettes de pharmacopée. La connaissance des services publics n'a été traitée qu'une fois et a porté sur la police nationale.

Cette différence dans la fréquence des thèmes traités découle de l'intérêt que leur portent les lecteurs. Ils sont d'autant traités qu'ils sont demandés par les populations ou suscitent des réactions de la part de celles-ci. Ainsi, en 1998, l'appel à la contribution en recette de pharmacopée a enregistré 20 recettes de la part de 4 villageois.

En 2000, le prix unitaire du mensuel était de 100 F CFA et l'abonnement annuel 1000 F CFA (12 numéros). Ce prix de vente ne couvre pas les charges et ne permet donc pas un autofinancement du journal, difficulté que Tin Tua a résolue en le subventionnant grâce au programme alphabétisation et post-alphabétisation.

Sur le plan du tirage et de la diffusion du journal, le nombre d'exemplaires a augmenté de 72 % entre 1997 et 1998, ainsi que le nombre moyen de numéros diffusés (57 %). Le taux de vente du "Laabaali" a atteint chaque année 98 %.

Le bulletin "Janngo Men" est aussi un mensuel rédigé par les correspondants provinciaux de CEFRAP/VSF. Il complète les cassettes et les émissions radiophoniques. Douze bulletins, à raison de 6 par an, ont été produits entre 1997 et 1998 et vendu à 75 F CFA/l'unité. Le taux de vente du bulletin a progressé de 30 % en 1997 à 80 % en 2000.

A la différence de la Lettre du CCOBF distribuée gratuitement en France et au Burkina Faso, le journal "Laabaali" et le bulletin "Janngo Men" sont vendus. Le coût de production de ce dernier qui paraît élevé serait dû au nombre de tirage relativement faible. Le pourcentage de vente qui est également faible pourrait s'expliquer par le taux assez bas de personnes alphabétisées dans le milieu peulh au Burkina, ce qui réduit le nombre de ses lecteurs. Le taux de vente élevé en l'an 2000 serait dû à l'amélioration de la présentation du bulletin avec des photos et images en couleur.

Les AVI ont aussi été équipés pour leurs activités par Tin Tua/FdH et CEFRAP/VSF. Ce n'était pas le cas pour les AVI de UCODEP¹.

Autres réalisations du tandem Tin Tua / Frères des Hommes

Les bibliothèques villageoises : Elles sont au nombre de 28 installées par l'association Tin Tua et sont gérées chacune par un comité composé de deux animateurs appartenant à des clubs de lecture. Les documents peuvent être empruntés contre une somme de 25 FCFA versée au journal Laabaali. Le nombre de bibliothèques villageoises prévues n'étant pas connu, il n'a pas été possible de comparer et d'analyser les chiffres des réalisations.

Les bibliobus : Les termes de référence de l'évaluation mentionnent que trois (3) bibliobus étaient prévus, mais selon le volet il s'agissait d'une erreur. L'association Tin Tua possède un bibliobus acquis sur un autre financement mais dont le fonctionnement a été assuré par le volet. Ce bibliobus est chargé d'acheminer les journaux et livres dans les bibliothèques villageoises.

¹ : Les matériels et équipements prévus (radio – cassette, appareil photographique, magnétoscope, matériel audiovisuel et moyens de déplacement) n'avaient pas encore été mis à la disposition des AVI en mai 2000, au moment de l'évaluation.

Autres réalisations du Tandem CEFRAP / VSF

Les actions et activités développées par le CEFRAP/VSF sont surtout la formation et l'information des éleveurs, des agro-éleveurs et des commerçants de bétail.

Les outils de formation et d'information sont les cassettes audio et le journal transcrit et édité en Dioula et en Fulfuldé. Les résultats des rencontres servent à alimenter et à construire ces outils. Ils sont conçus par le CEFRAP avec l'appui de son partenaire VSF.

Les rencontres et forums : Ce sont les thèmes dégagés des interviews réalisées par les AVI ou proposées à ces derniers par des éleveurs qui font l'objet des rencontres ou des forums débats. Cinq forums et rencontres ont été organisés entre 1997 et 1998 sur des sujets constituant des préoccupations pour les éleveurs et acteurs de l'élevage. Parmi ces préoccupations, il y avait la gestion des pâturages et des points d'eau, les zones de pâturages autour des forêts classées, le dynamisme des marchés à bétail locaux et enjeux de la décentralisation, la gestion des marchés à bétail, la valorisation des connaissances des éleveurs en matière de santé animale. Le traitement de ces thèmes tient compte aussi du processus d'organisation des éleveurs et des besoins de négociations ou d'actions communes entre pasteurs et agro-éleveurs. Les débats sont conduits et gérés de façon à éviter d'aiguiser les tensions qui peuvent exister entre les différents acteurs concernés.

Selon le rapport d'activités de juin 1997, ces rencontres et forums constituent des moments d'expression et d'échanges d'informations sur le développement en général et de l'élevage en particulier, entre des acteurs ayant des enjeux et stratégies différents. Ils permettent aussi d'informer les participants sur les politiques d'élevage et les réglementations en vigueur dans le pays.

Avec les émissions et bulletins, ils contribuent à améliorer la structuration et le fonctionnement des organisations d'éleveurs et à réduire les conflits entre ces derniers et les agriculteurs d'une part, et entre les éleveurs et les agents des services administratifs d'autre part. Ils ont servi parfois au CEFRAP/VSF pour créer des relations de travail avec les éleveurs et leurs associations. De même, ils constituent des occasions pour ces derniers de s'asseoir autour de la même table avec leurs partenaires (autres acteurs de l'élevage) pour discuter et se comprendre. Ces forums ont également permis de rapprocher les éleveurs de l'administration publique (Eaux et forêts, préfet, ministère des ressources animales). Il faut souligner que la plupart des thèmes traités intéressent de près ou de loin la décentralisation.

Les émissions radiophoniques : Elles sont produites à partir des informations collectées par les AVI. Les thèmes développés tiennent compte des préoccupations des éleveurs (par exemple, la transhumance, les conflits entre agriculteurs et éleveurs, le problème de pistes à bétail, etc.) et de la période de l'année. Ils sont choisis soit par le correspondant soit par les éleveurs eux-mêmes.

Ces émissions présentent l'avantage de pouvoir être écoutées et comprises par tout le monde, à la différence du bulletin qui ne peut être lu que par les alphabétisés. Elles peuvent être aussi enregistrées sur cassette afin que les éleveurs puissent les écouter aux moments de leur choix. Au totale 25 cassettes ont été produites (en 1997 et 1998). Leurs contenus auraient contribué à réduire les conflits entre agriculteurs et éleveurs, de définir les droits et devoirs de chacun, à améliorer l'information des éleveurs sur les démarches à faire pour résoudre des problèmes avec l'administration et sur les lois qui régissent l'élevage au Burkina. Le contenu porte aussi parfois sur des formations techniques.

Un contrat lie le projet Kibaru à 4 radios locales (Tamba à Fada, Cédicom à Dédougou, Radio Poura et Radio Djibasso) et à la radio nationale du Burkina Faso pour la diffusion des émissions produites. La portée des radios locales étant relativement limitée, des comités sont créés dans certaines localités pour écouter les cassettes et discuter des thèmes diffusés.

Ces comités d'écoute sont constitués dans les villages par des éleveurs et/ou des commerçants de bétail pour écouter les émissions radio et discuter des thèmes diffusés ou des articles publiés dans la fiche de liaison.

Autres réalisations du tandem UCODEP / Peuples Solidaires

Les activités menées par l'UCODEP sur financement du PPBF ne constituent un projet nouveau que concernant la mise en place des AVI, la poursuite des formations et de l'appui à ses comités.

Impact des actions Tin Tua / Frères des Hommes

Grâce aux AVI, des informations sont accessibles aux villageois dans une langue locale (Gourmancema). Le journal a favorisé des relations entre les villages et une participation des populations aux décisions les concernant. De même, il leur a permis de mieux se connaître et de communiquer avec les structures administratives. Les AVI sont sollicités par les villageois ou groupement voire les autorités (locales ou départementales) pour des reportages ou la couverture d'événements. Grâce aux informations sur les Maladies Sexuellement Transmissibles (MST), les comportements sexuels et en matière d'hygiène et d'alimentation des villageois auraient évolué.

Impacts des actions CEFRAP/VSF (projet Kibaru)

Ils sont liés aux thèmes abordés au cours des émissions radiophoniques et dans le bulletin. La formation et l'information, grâce aux activités des AVI, auraient permis de dynamiser des associations ou groupements d'éleveurs qui étaient en léthargie. Certains auraient recommencé leurs réunions statutaires qu'ils ne tenaient plus et relancer leur structuration. Visiblement, l'information et la formation ont également favorisé des contacts entre des éleveurs de plusieurs localités du pays et des échanges entre eux sur leurs problèmes communs.

A travers le réseau de correspondants, le projet aurait contribué à réduire le manque d'informations en matière d'élevage sur les aspects tels que les circuits et marchés des intrants d'élevage, la nature de la demande et de l'offre des produits animaux, la situation des différents types d'éleveurs (transhumants, sédentaires, agro-éleveurs, etc.).

Il a aussi contribué à rapprocher les éleveurs des structures administratives et des circuits officiels où ils étaient peu connus comparativement aux agriculteurs. Grâce aux forums et aux émissions radiophoniques, les éleveurs peulh ont, de nos jours, le courage de s'approcher des autorités administratives, de s'asseoir autour d'une même table pour discuter avec elles, ce qui n'était pas le cas avant le projet Kibaru.

Le système de cassettes enregistrées paraît efficace selon les éleveurs pour véhiculer des informations et des formations en milieu peulh parce que les transhumances les éloignent de leur village, mais ils ont, presque tous, une radio ou un magnétophone et peuvent écouter les émissions à tout moment².

Pour se pérenniser, à l'annonce de la fin du financement du projet, les correspondants ont décidé de créer un réseau pour produire des cassettes à vendre aux éleveurs ou à tout auditeur intéressé. Ils envisagent également de poursuivre l'édition du bulletin, d'alphabétiser et de fournir toute prestation (information, formation, organisation de rencontres et forums, échanges) entrant dans le cadre de l'élevage. Les responsables d'associations d'éleveurs et de commerçants de bétail ont confirmé qu'ils adhèrent à l'idée et ont proposé aux correspondants de réfléchir avec eux sur la pérennisation de leurs activités et actions.

² : Les animateurs et partenaires du projet Kibaru ont relaté le passage régulier des paysans et éleveurs qui viennent demander à écouter à nouveau des émissions déjà passées.

Appréciation des résultats du volet

Les impacts du volet sont difficiles à mesurer sur un plan global. D'une part, parce que les acteurs ont travaillé chacun de leur côté. D'autre part, les résultats de chacun des acteurs sont issus d'actions qui étaient déjà en cours avant le démarrage du PPBF. Le programme n'aurait contribué, donc, qu'à les renforcer.

Pertinence du volet : Le manque d'outils d'information en milieu rural a toujours constitué une limite à l'acquisition des connaissances et à la réalisation d'actions par les organisations paysannes. Ceci explique l'importance du programme « Agents Villageois d'Information ». Il apparaît comme un moyen pour impliquer les bénéficiaires et leurs organisations dans la conception et la mise en œuvre des actions de développement qui les concernent et pour faire passer des messages sur la démocratie et la citoyenneté.

Au regard de l'objectif global du volet, les résultats satisfaisants obtenus permettent de dire que le concept d'AVI est pertinent.

Cohérence : Les actions menées par chaque tandem sont cohérentes avec les objectifs spécifiques du volet mais ne tiennent pas compte des enjeux de concertation entre les acteurs et de la coordination de leurs interventions, objectifs transversaux du PPBF. Mais, la décentralisation n'a pas été, globalement en ce qui concerne les trois tandems un enjeu important de la collecte et de la diffusion de l'information.

Efficacité : Les AVI ont été effectivement mis en place dans chacun des trois projets. Mais, il ne s'est pas développé de relations de collaboration, d'échange d'expériences, de formations communes, ni entre les acteurs du volet, ni entre les AVI. Les AVI dans chacun des projets ont conscience qu'ils jouent un rôle très important dans leur milieu respectif.

Ils sont considérés comme des journalistes, des personnes à qui on peut confier ses préoccupations pour qu'elles soient connues du public et qui permettent d'être informé de ce qui se passe autour de soi, dans son milieu, dans sa région et dans le pays. Ils sont souvent consultés et très sollicités par les populations pour des reportages, la compréhension de certains faits et événements.

Les informations diffusées répondent aux attentes des populations. Il y a une adéquation entre les informations diffusées et leurs besoins. Toutefois, l'aspect clé du programme qui porte sur la décentralisation n'a pas été une préoccupation centrale, bien que quelques efforts aient été faits en ce sens, notamment par les AVI du tandem CEFRAP / VSF. Compte tenu des résultats obtenus par chaque tandem, les activités ont donc été efficaces par rapport aux préoccupations des populations et un peu moins par rapport à la thématique « décentralisation ».

Les moyens utilisés pour la diffusion des informations (journal, émissions radio, enregistrements cassettes,...) paraissent adéquats. Ils peuvent permettre, dans l'avenir, de populariser aisément les thèmes et textes de loi relatifs à la décentralisation.

L'efficience est actuellement impossible à apprécier parce que les demandes d'informations complémentaires sur les rubriques du budget et les coûts d'intervention n'ont pas eu de réponse de la part des ONG françaises membres. De toute façon, il serait impossible de mesurer cette efficience sur un plan global dans la mesure où chaque tandem a travaillé sur sa part de financement.

Recommandations

Les partenaires burkinabé du volet disent avoir souffert d'un manque d'information sur les enjeux (concertation, coordination, décentralisation) du programme qui paraît contradictoire avec le fait qu'ils étaient en tandem avec les OSI françaises membres de la concertation en France et maîtrisant ces enjeux et les objectifs. Face à cette situation et pour leur responsabilisation, l'information ponctuelle

des partenaires locaux devrait être complétée par des explications et des méthodologies sur les actions à mener.

L'absence de débats sur la concertation et la coordination au niveau local peut être aussi considérée comme une explication à la démarche isolée qui a été menée par chacun des tandems constitués dans le cadre du volet. Ces débats permettront de lever les résistances et ce qui a pu être analysé comme une absence de volonté de concertation de la part des membres du volet.

Le budget des actions et interventions devrait être connu des partenaires. La transparence de l'information s'impose sur ce plan pour que les membres burkinabé se sentent vraiment concernés en tant que partenaires du volet et non pas en tant qu'exécutants.

Le PPBF n'existe plus désormais. Son déroulement a permis de se rendre compte des contraintes de la concertation. Il faudrait aujourd'hui mettre ses enseignements à profit. Les membres du volet doivent donc s'obliger à la concertation à l'avenir pour éviter que le programme AVI soit trois projets distincts.

Leur concertation pourrait porter sur les problèmes identifiés : les solutions aux contraintes de la concertation, la coordination de leurs interventions, le renforcement de leurs capacités, la capitalisation des acquis de chaque tandem au profit du groupe, les suites possibles des actions et les modalités de les conduire de façon coordonnée, etc. Ils doivent se définir aujourd'hui un programme concerté de renforcement des AVI pour la décentralisation, ce qui équivaut en fait à un programme d'appui aux organisations paysannes qu'ils soutiennent. Dans ce contexte, la création du comité de pilotage prévu initialement pour gérer le volet aiderait ou provoquerait, sans doute, la concertation, les échanges d'expériences et la coordination entre les membres. Il conviendrait donc de mettre en place ce comité si les membres du volet veulent coordonner et pérenniser leurs interventions dans leur zone et sur le plan national. L'initiative devrait être laissée aux acteurs burkinabé concernés de s'organiser et de gérer la coordination de leurs actions et interventions suivant un mécanisme et un mode de régulation qu'ils auront eux-mêmes élaborés.

L'objectif initial du programme AVI qui est de favoriser la compréhension de la décentralisation devrait être reconsidéré. Un appui institutionnel devrait être apporté aux structures ou associations burkinabé pour renforcer leurs capacités d'intervention. Une évaluation des capacités d'organisation, de gestion et de fonctionnement devrait aider à déterminer les besoins réels et appuis institutionnels à leur apporter. Il conviendrait de cibler cet appui par rapport à la décentralisation et de recentrer les besoins d'information sur cette problématique, même s'il faut accorder une bonne place aux préoccupations des populations. Les forums et rencontres organisés par les AVI du tandem CEFRAP/VSF à partir des thèmes tirés des interviews et reportages réalisés pourraient être élargis à des thématiques concernant la décentralisation ou exploités en ce sens.

Concernant plus spécifiquement les acquis des AVI, il conviendrait de (d') :

- informer et former les AVI, ainsi que les ONG burkinabé et françaises impliquées pour la maîtrise des enjeux et des textes sur la décentralisation (TOD) qu'ils auront à populariser.
- accompagner le réseau d'AVI en création (projet KIBARU) pour sa structuration et son fonctionnement afin de le rendre efficace ;
- susciter la mise en réseau des AVI de Tin Tua et de l'UCODEP, en favorisant des échanges d'expériences avec le réseau CEFRAP / VSF.

Les résultats de la restitution des résultats aux acteurs du volet

Points positifs

- mise en place des AVI et des outils d'informations (bulletin d'information, cassettes audio, émissions radio en langues locales,...) favorisant l'accès des populations aux informations de qualité ;
- effort des populations à soutenir ces outils d'information ;
- valorisation des connaissances, de savoir-faire et des compétences endogènes des populations et leurs organisations ;
- réduction des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Points négatifs

- manque d'échanges entre différentes structures et organisations paysannes impliquées (manque de concertations et d'échanges d'expériences...) ;
- diversité de mode d'indemnisation des AVI et pérennisation non acquise du système AVI ;
- manque de synergie dans les actions sur le terrain entre les structures impliquées dans le volet.

Perspectives

- dégager des points de réflexion pour améliorer la collaboration et la concertation entre structures tout en promouvant des actions de formation communes, des échanges d'expérience, et en développant des stratégies de communication efficaces (AVI, OP) ;
- tenir compte des préoccupations locales des populations dans les initiatives à prendre par rapport à la décentralisation, la réforme agraire et le développement local ;
- définir des stratégies pour la valorisation et la pérennisation des résultats acquis.

Introduction

Partant du constat qu'elles avaient besoin de concertation et de coordination de leurs interventions et activités au Burkina Faso, des ONG françaises en relations avec leurs partenaires burkinabé et les pouvoirs publics français et burkinabé ont mis en place en 1997, le Programme Prioritaire Burkina Faso (PPBF). C'est ce programme ayant pris fin en 1999 qui fait l'objet d'une évaluation dont ce rapport ne rend compte que de l'appréciation du volet « Structuration du Monde Rural ».

Les termes de référence de la présente étude se trouvent en annexe 1.

La démarche méthodologique utilisée sur le terrain a consisté en une analyse documentaire et en des observations et entretiens avec :

- des personnes ressources au Service de Coopération et d'Actions culturelles (SCAC) à l'ambassade de France au Burkina ;
- des responsables et ou agents en service dans les structures burkinabé, partenaires des ONG Françaises impliquées dans la mise œuvre du volet (Tin Tua, UCODEP et CEFRAP) ;
- des bénéficiaires du programme ;
- des agents de deux radios locales (Tamba à Fada et Cedicom à Dédougou) partenaires du CEFRAP / VSF pour la diffusion des émissions.

Les localités et les personnes rencontrées sont précisées dans le tableau de l'annexe 2.

Après un rappel des objectifs du volet, le rapport présente l'analyse de la concertation ayant présidé à la conduite des actions par les acteurs (chapitre 2) et les réalisations de chacun de ces derniers (chapitres 3, 4, et 5). Le chapitre 6 porte sur les éléments financiers et le chapitre 7, sur la synthèse des réponses aux termes de référence de l'évaluation du volet. Enfin, sont présentées la conclusion et les recommandations.

1– Rappel de l’objectif et du dispositif institutionnel du volet

1.1) Les objectifs du volet

Le volet « Structuration du Monde Rural » est l’un des six volets du Programme Prioritaire du Burkina Faso (PPBF). Les autres volets concernent les thématiques suivantes : Artisanat / PME, Santé communautaire, Education, Animation et Education au développement, FAIB (non concerné par l’évaluation).

Son objectif principal est de permettre l’accompagnement de la structuration du monde rural par la mise à disposition des communautés de base, dans un langage clair et concret, des informations générales et techniques, ainsi que les textes légaux ayant une incidence directe sur leur vie sociale, économique et professionnelle.

Les objectifs spécifiques du volet sont de contribuer à :

- la reconnaissance du monde rural au sein de la société civile ;
- l’amélioration du fonctionnement des organisations mises en place ;
- la mise en place et/ou développement d’un réseau d’Agents Villageois d’Information (AVI) ;
- l’amélioration du transfert de décisions aux responsables villageois en matière de planification et de mise en œuvre d’actions de développement social et économique au niveau local ;
- la collaboration entre Organisations de Solidarité Internationale (OSI) et collectivités territoriales pour améliorer la concertation et la cohérence sur le terrain.

1.2) Le dispositif institutionnel du volet

En France, le dispositif institutionnel du volet comprenait quatre intervenants français : Peuples Solidaires, Frères des Hommes, Vétérinaires Sans Frontières et Solagral³. Selon les enquêtes au Burkina Faso et les entretiens en France, Solagral qui devait intervenir avec « Vétérinaires Sans Frontières » sur l’information des éleveurs burkinabé, n’a eu aucune action dans le volet. De fait, le volet n’a vraiment mobilisé que les trois premières OSI françaises citées.

Parmi les trois acteurs restant, Peuples Solidaires et Frères des Hommes sont des collectifs d’ONG alors que VSF est une ONG de type « opérateur ».

Au Burkina Faso, les partenaires étaient au nombre de trois au départ et à la fin du programme, constituant ainsi un tandem avec chacune des OSI françaises : ATT et FdH, UCODEP et Peuples Solidaires, CEFRAPE et VSF, ce dernier tandem incluant des groupements d’éleveurs et le groupe encore informel des Agents Villageois d’Information (AVI) qu’ils ont promus.

Les documents consultés et les entretiens menés ne permettent pas de dire qu’il a existé une répartition des rôles entre les acteurs du volet, en France. Le chef de file était Peuples Solidaires qui était aussi chargé, au-delà de la mise en œuvre de son propre projet, d’une mission de coordination, d’appui et de capitalisation.

Au Burkina Faso, chacun des acteurs du volet a un représentant ou un partenaire et son propre dispositif pour mener les aspects du projet qui le concernent. Le représentant du chef de file devait assurer la gestion du programme au quotidien et animer les réunions du comité de pilotage du volet. Il était, aussi, chargé de promouvoir, par des échanges et la concertation, un rapprochement avec les autres associations partenaires (ATT et le réseau de correspondants pour VSF).

³ : On note aussi que l’AFDI, l’Association Vive le Paysan, le GERES et Eau Vive figuraient parmi les OSI françaises du groupe de travail de la commission mixte, mais qu’elles n’ont pas été retenues dans le volet.

Le comité de pilotage n'a pas été mis en place. Il devait être le pivot du dispositif institutionnel du volet et associer les représentants des AVI et des OSI ou associations participant au programme. Son rôle était d'établir un diagnostic sur les sites retenus et de capitaliser l'existant, de définir le cahier des charges et de choisir le prestataire, de choisir les personnes ressources, ... d'évaluer l'impact des informations, de répartir les tâches d'exécution, de préparer le budget trimestriel et de contrôler le rapport final financier.

Pour ce qui concerne le propre projet de « Peuples Solidaires », il s'agissait d'appuyer la structuration de l'Union des Comités pour le Développement des Peuples (UCODEP). Le projet portait sur la mise en place d'animateurs paysans pour développer des programmes inter-villageois, des projets productifs et des activités féminines.

Frères des Hommes avait comme partenaire l'Association Tin Tua qui a, en fait, totalement pris en charge et mené seul le projet avec ses équipes. Le projet concernait la création et l'aménagement de 14 centres de documentation, la mise en place de formation des correspondants de presse, la collecte et la diffusion de l'information grâce au journal LAABAALI.

Le dispositif institutionnel de la composante « VSF » comprenait un chef de projet, un gestionnaire, une animatrice à Boromo et un animateur à Fada. Le chef de projet (un correspondant burkinabé) était chargé de travailler avec les associations d'élèves et s'appuyait lui-même sur un réseau de correspondants régionaux (13 membres) indemnisés à l'information produite. L'équipe devait centraliser les informations et les mettre en forme. Les correspondants devaient diffuser l'information auprès des élèves. Le chef de projet burkinabé dirige un bureau d'étude, le Centre d'Etudes de Formation et de Réalisation Agro-Pastorales (CEFRAP) créé en 1996 qui reprendra à son compte les activités du tandem, à la fin du programme.

Le volet présente différentes particularités qui ont influé sur l'organisation et le fonctionnement de son dispositif institutionnel.

Les membres du volet ne se connaissaient pas et n'ont été réunis que pour les complémentarités entre leur projet respectif. Pour les trois projets, il s'agissait de la mise en place des Agents Villageois d'Information (AVI) et de la diffusion de l'information. Une autre complémentarité relevait des canaux de diffusion de l'information : radio, cassette audio et bulletin d'information pour VSF, presse rurale et les bibliothèques villageoises pour ATT (Frères des Hommes), et formation en cascade pour UCODEP.

Géré par « Peuples Solidaires », le budget a fait l'objet d'une répartition entre les OSI partenaires, ce qui confirme qu'il s'agit bien de trois projets distincts.

Ces projets s'articulaient sur des partenariats plus ou moins anciens que les trois OSI françaises avaient chacune développés. En 1996, SOLAGRAL et VSF étaient en train de formaliser leur partenariat, mais Frères des Hommes et ATT avaient un partenariat datant de plus de 10 ans. De même, les relations entre « Peuples Solidaires » et UCODEP étaient fondées sur un projet pluriannuel formalisé.

Ces acteurs n'avaient pas une même logique d'intervention. Celle de Peuples Solidaires et de Frères des Hommes est de ne pas intervenir directement sur le terrain, mais de soutenir des projets de leurs partenaires burkinabé. VSF, quant à lui, a des pratiques d'intervention directe et s'appuie sur sa représentation au Burkina Faso, le CEFRAP, qui intervient auprès des élèves et de leurs associations.

Peuples Solidaires et Frères des Hommes développent un partenariat qu'on pourrait qualifier plutôt de financier. En effet, ce partenariat porte plutôt sur le financement des projets des partenaires burkinabé par ces deux ONG françaises. Leur philosophie est de financer le partenaire en lui laissant la liberté de définir son projet et de le mener. Toutefois, le partenaire doit rendre compte de l'utilisation des fonds

reçus. Le financement est donc au centre des relations entre ces partenaires, les conditionnalités pour son octroi justifiant ou pouvant alors induire des rapprochements de points de vue entre les partenaires sur la conception et la finalisation de « leur » projet.

Les acteurs intervenaient sur des sites éloignés les uns des autres mais cette situation était analysée comme devant leur donner une certaine autonomie géographique d'intervention.

Au démarrage du projet, les trois OSI n'étaient pas au même niveau d'avancement. Autant VSF et ATT avaient un réseau déjà constitué pour la circulation de l'information, autant l'UCODEP était très peu avancé sur la définition de sa méthode de travail.

2) Les résultats de la concertation entre les acteurs du volet

Pour la mise en œuvre des objectifs du volet, deux niveaux doivent être considérés : la concertation entre les opérateurs et les actions menées sur le terrain. Pour ce qui concerne la concertation, les enjeux du PPBF supposaient des concertations entre les opérateurs au sein et entre les volets.

Les résultats attendus de la concertation au sein du volet devaient être le rapprochement entre les activités des différents partenaires. Le programme d'appui aux agents villageois d'information devait s'articuler à la différence de logiques et de zones d'intervention et être les liens entre les OSI partenaires. En l'absence d'un comité de pilotage, les efforts des partenaires n'aboutiront pas à la concertation souhaitée. Les efforts accomplis sur ce plan n'ont pas eu de résultats significatifs.

Quatre réunions ont eu lieu⁴ et seulement au cours de la première année⁵ du programme, sous l'impulsion des ONG du Nord⁶ et du chef du Service de Coopération et d'Action Culturelle de Ouagadougou. Elles ont uniquement permis aux premiers responsables des structures Burkinabé à se connaître. A la fin du programme, leurs collaborateurs ou leurs agents se connaissent à peine ou ne se connaissent même pas.

La présente évaluation donnera l'occasion à certains de ces agents de se rencontrer et de s'informer sur leurs activités respectives.

Pourtant, il y avait des actions intéressantes que la concertation aurait pu permettre de promouvoir. Par exemple, l'identification d'un programme fédérateur des ONG du volet, l'organisation de synergies et de complémentarités sur le terrain entre ONG burkinabé et françaises, les articulations avec le programme « professionnalisation du monde rural » et le projet d'appui à la décentralisation financés par la même coopération française.

Paradoxalement, en Octobre 1997, tous les partenaires avaient fait le constat et étaient d'accord qu'il fallait plus de concertation, chercher d'autres partenaires et organiser d'autres rencontres à l'exemple de celle de Boromo organisée par VSF. En Janvier 1998, l'Association Tin Tua notait dans son rapport narratif que les quatre réunions de concertation auxquelles elle a participé de mars à décembre 1997 ont permis aux ONG burkinabé de se connaître, d'échanger sur leurs méthodes de travail, les lieux d'implantation et les informations utilisées, et que les prochaines devraient concerner les échanges thématiques plus approfondis entre partenaires. Les mêmes constats ont été faits par Peuples Solidaires et VSF (Projet Kibaru) qui déploraient que les ONG partenaires n'avaient pas une même compréhension du Programme Prioritaire. Malgré ces constats, le résultat est que chaque structure Burkinabé a fonctionné "en vase clos".

Selon les différents entretiens menés au cours de l'évaluation, le point de vue des partenaires burkinabé est qu'ils n'avaient pas une connaissance suffisante des enjeux et objectifs du PPBF. Ils ne se sentaient concernés chacun que par l'exécution de leur propre projet. A leur avis, il s'agissait d'un programme négocié et géré par les ONG du Nord, dans lequel ils n'avaient pas le sentiment d'avoir été impliqués en tant que partenaires (sentiment exprimé par les responsables d'ONG Burkinabé opérateurs du volet).

Selon le rapport final du volet, face à « l'objectif (qui) était de construire progressivement un véritable programme intégré pour appuyer la structuration du monde rural au profit de l'ensemble des organisations paysannes burkinabé... force est de reconnaître aujourd'hui que la démarche initiale est loin d'avoir abouti, tant la logique de projet est encore forte au sein des associations. »

⁴ : Entre février et décembre 1997 (14 février, 27 février, 20 mars et 17 décembre 1997).

⁵ : Elles n'ont pas été reproduites la seconde année.

⁷ : Cette fiche permet d'enregistrer les éléments sur la provenance, le sexe, la destination, le propriétaire, l'acheteur, l'effectif et l'espèce des animaux présents sur un marché de bétail à une date donnée.

En conclusion, on peut convenir qu'il n'existait pas chez les partenaires burkinabé une réelle volonté de se concerter. Cette absence de volonté a pu être confortée par le fait que le comité de pilotage prévu n'a pas été mis en place et l'absence d'une méthodologie fournie en appoint aux enjeux et objectifs du Programme Prioritaire.

3 – Réalisations et impacts des actions de Tin Tua

3-1 – Brève présentation de Tin Tua

L'Association Tin Tua (ATT) est une ONG Burkinabè créée en 1989 et enregistrée sous le n° 00189/MFD/MSCP/SG/DG/Coop/BSONG du 31 Août 1992. Elle a une envergure régionale et intervient dans la région du GULMU regroupant les provinces de : GNAGNA, GOURMA, TAPOA, KOUMOIENGA et KOMOANDJARI. Il s'agit d'une fédération de groupements qui comptait en mai 2000, 421 groupements réunis au sein de 14 DIEMA. L'effectif de ses membres à cette date était de 15.000 personnes.

Son objectif est d'aider les groupements membres à se prendre en charge et à promouvoir leur auto-développement. Elle intervient surtout dans le domaine de l'éducation de base non – formelle et formelle, la sécurité alimentaire, le renforcement des capacités d'auto-promotion des organisations paysannes, etc. Elle développe des activités d'alphabétisation, d'animation, de valorisation, de diffusion de l'information à travers le journal "Laabaali" et l'installation de bibliothèques villageoises. La note de présentation de l'Association Tin Tua figure à l'annexe 3.

3.2) Bilan des réalisations de l'Association Tin Tua

Dans le cadre du volet, Tin Tua a travaillé avec l'appui de Frères des Hommes, une ONG Française. Le partenariat entre ces deux ONG date de plusieurs années avant la mise en œuvre du PPBF.

3.2.1) Agents Villageois d'Information (AVI)

Pour la collecte et la diffusion des informations, Tin Tua a mis en place des correspondants de presses qui ont été choisis par les populations villageoises parmi les personnes alphabétisées. Ils collectent des informations et alimentent le journal Laabaali en articles.

Pour bien mener leurs activités, ils ont été équipés de bicyclette, d'appareil photographique, d'un magnétophone, cassettes (Voir ci-dessous § 3.2.2). De même, un fond documentaire, une malle pour le transport de documents ont été mis en place.

L'Association Tin Tua / Frères des Hommes a mis en place 38 AVI : 12 AVI ont été recrutés en 1997 et 4 en 1998, en plus des anciens qui étaient en activité sur un programme antérieur au PPBF.

Les AVI ont bénéficié d'une formation de trois semaines par un journaliste d'Etat sollicité sur la base de son expérience et sa compétence. Les anciens AVI ont suivi des cours de recyclage d'une à deux semaines.

Les AVI sont rémunérés en fonction du nombre d'articles envoyés et retenus par la direction de la rédaction du journal. Les articles sont payés 5.000 F CFA l'unité. Chaque AVI doit fournir au moins deux articles par mois.

3.2.2) Acquisition de matériels

Année 1997

Matériels	Prévision	Réalisation
- Cantine pour conservation des manuels des bibliothèques	17	17 équipées de documents (déposées dans 14 DIEMA)
- Fond documentaire	Achat documents	Achat de 3 types de documents : - 11 titres différents de post alphabétisation - journal Laabaali - journaux (en français) nationaux et internationaux

Année 1998 : Mise en place de la logistique

Matériel	Prévision	<u>Réalisation</u>
- Bicyclette		39 (juin 98)
- Magnétophone		43
- Appareil photo		45
- Téléviseur		1
- Magnétoscope		1
- Camera		1
- Lampadaire		2
- Etais		3
- Micros plus accessoires		44
- Appareil de musique plus accessoires		1
- FILMS		45
- Cantines pour conservation des manuels		19
- Fond documentaire		3 types de documents : - livrets d'alphabétisation - Laabaali - journaux en français

La liste de la prévision n'étant pas disponible, il n'est donc pas possible d'analyser les écarts et leurs causes.

3.2.3) Le journal "Laabaali"

Il existe une dizaine d'années, donc avant la mise en place du volet. Outil de post-alphabétisation, il est édité par l'association Tin Tua qui vise le développement de la citoyenneté en milieu rural.

Le journal diffuse des informations de proximité, le vécu quotidien des populations rurales dans leur langue, le Gourmancema. Plusieurs rubriques y sont ouvertes : proverbes, contes, annonces, communiqués, pharmacopée traditionnelle (santé), reportage, etc.

Tableau 2 : Thèmes des articles publiés

1998	1999
- Sauvegarde de l'environnement 5	- Sauvegarde de l'environnement 4
- Santé de la femme enceinte 4	- Agro-pastoralisme 4
- Comment faire l'élevage et les nouvelles techniques agricoles 4	- Santé de la femme, les MST et le sida 6
- Recettes de pharmacopée 20	- Méfaits de l'excision 1
	- Connaissance d'un service public : la police nationale 1

En 1998, l'appel à la contribution a enregistré 20 recettes pharmacopée, de la part de 4 villageois et le remerciement d'un lecteur qui a essayé l'une des recettes avec satisfaction. De même en 1999, quatre personnes ont contribué par l'envoi de 15 recettes de pharmacopée.

Pour ce qui concerne les textes légaux de la République (constitution, décentralisation, lois électorales), les responsables de Tin Tua ont déclaré que des thèmes sont en cours de préparation avec les autorités compétentes du Burkina.

Tableau 3 : Tirage du journal "Laabaali"

	1997	1998	1999
- Nombre de n°s parus	12 (3 n°s doubles)	10 (2 n°s doubles)	11 (1 n° double)
- Nombre d'exemplaires	31.905	55.048	39.617
- Nombre moyen par parution	3.500	5.500	3.600
- Nombre d'abonnés en fin d'année	2.768	5.012 (dont 2000 pour les bibliothèques villageoises)	3.158 (dont 140 pour les bibliothèques villageoises)

(Sources : Rapports d'activités Tin Tua)

D'après le tableau ci-dessus, en 1998 le nombre d'exemplaires du journal a augmenté de 72 % par rapport à 1997. Il en est de même du nombre moyen d'exemplaires (+57 %). Au cours de la même période, le nombre d'abonnés au journal a presque doublé. En 1998 sur neuf (9) numéros tirés à 49.548 exemplaires, 48.715 exemplaires ont été vendus, soit un taux de vente de 98,30 % alors qu'en 1999, 98 % des 39.617 exemplaires ont été vendus.

Par rapport à 1998, il y a eu en 1999 une diminution de 37 % des exemplaires tirés et de 29 % d'abonnés au journal. Cette diminution serait due au fait que les exemplaires déposés dans les bibliothèques villageoises sont considérés par celles-ci comme des abonnements. Ainsi en 1998, les 2000 exemplaires déposés dans les bibliothèques n'ont pas été vendus. La direction de Tin Tua a donc décidé en 1999 de réduire à 140 exemplaires (10 exemplaires / bibliothèques) le nombre d'exemplaires à déposer dans les bibliothèques villageoises.

Contrairement à la lettre du CCOBF qui est distribuée gratuitement en France, le journal Laabaali est vendu au Burkina Faso. En 2000, le prix unitaire était de 100 F CFA et l'abonnement annuel 1000 F CFA (12 n°s). Le coût de production du journal en 2000 n'était pas disponible au passage de la mission. En 1995, le coût était de 280 F CFA l'exemplaire. Actuellement, la différence entre le coût

réel de production du journal et le prix de vente est selon les responsables de Tin Tua subventionné par le programme alphabétisation et post-alphabétisation.

Selon nos différents entretiens, les populations attachent beaucoup d'importance au journal, parce qu'il contribue, entre autres, au maintien des acquis de l'alphabétisation. Les indicateurs ci-dessous ont été fournis par des responsables de l'association :

- l'achat du journal par les villageois,
- les multiples sollicitations des AVI et animateurs de clubs de lecture des bibliothèques villageoises pour des explications de certains articles du journal,
- les nombreuses réactions des lecteurs (contribution par des articles, des témoignages, des points de vue, ...),
- l'effectif des apprenants dans les centres d'alphabétisation qui a augmenté.

3.2.4) Bibliothèques Villageoises

Dans le but de diversifier les sources d'informations des populations Tin Tua a, en partenariat avec Frères des Hommes, mis en place des bibliothèques villageoises à partir de 1998 dans quatorze "Diema" (union de groupements).

Pour chaque bibliothèque, un comité de gestion (président, secrétaire, trésorier et 2 animateurs de clubs de lecture) a été mis en place. Il est chargé de gérer la bibliothèque villageoise, en collaboration avec le bureau exécutif du DIEMA. Une permanence est assurée par les membres du comité de gestion. Des cahiers sont prévus pour gestion des documents prêtés.

Les prêts de document sont payants (voir annexe 5). Les montants sont relativement bas. Ainsi de janvier 1998 à mai 2000, le montant cumulé à la bibliothèque de Fada est de quatre mille six cent soixante quinze (4.675) francs CFA. Aucune des bibliothèques n'a franchi encore la barre de vingt mille (20.000) francs CFA.

Des personnes ont été formées pour jouer le rôle de formateur des animateurs des clubs de lecture (cf tableau : thème de formation des AVI). Les animateurs des clubs de lecture (au total 28 clubs de lectures installés) sont des alphabétisés et pour la plupart des correspondants de presse du journal "Laabaali".

Dans le rapport annuel des activités de Tin Tua (1998), les comités de gestion des bibliothèques villageoises ont listé leurs difficultés. Il s'agissait, entre autres, de :

- l'éloignement de bibliothèques des lecteurs,
- le manque de local pour exposer les documents,
- l'insuffisance de permanences au niveau des bibliothèques,
- la parution tardive des journaux,
- l'irrégularité du bibliobus dans les villages.

Face à ces difficultés, des souhaits ont été émis :

- installation de petites bibliothèques dans les villages éloignés,
- dotation de moyen de déplacement pour distribution des journaux,
- régularité du bibliobus : arrivée rapide des journaux dans les villages,
- construction des locaux dans les villages pour les bibliothèques villageoises
- formation des animateurs
- permanence au niveau des bibliothèques.

Parmi ces doléances des populations, certaines ont été satisfaites. C'est ainsi en 1999, quatorze petites bibliothèques villageoises ont été créées dans les villages éloignés des bibliothèques principales (voir la liste des villages bénéficiaires en annexe 4). Pour l'équipement de ces bibliothèques, 19 cantines ont été achetées soit un total de 36 cantines disponibles pour la conservation des manuels.

3.2.5) Relations avec les services d'Etat

Tin Tua développe des relations de travail et de collaboration avec les services d'Etat : la radio nationale pour la formation des correspondants de presse, les services de l'alphabétisation pour le suivi, la supervision et l'évaluation des personnes que l'association a alphabétisées.

3.3) Impacts des actions de Tin Tua

L'Association Tin Tua menait ses actions depuis plusieurs années avant le démarrage de PPBF, avec l'appui de Frères des Hommes. Les impacts de ces actions ne sont donc pas imputables exclusivement au PPBF encore moins au volet. Le PPBF aura contribué à leur développement. Compte tenu des entretiens menés et des constats faits, les impacts des actions sont les suivants :

- Les AVI ont favorisé la collecte et la circulation de l'information, éveillant ainsi les populations villageoises.
- Le journal "Laabaali" a permis à ses lecteurs d'avoir une meilleure connaissance des services administratifs de leurs provinces ;
- L'information a favorisé la participation et l'implication active des villageois dans les décisions qui les concernent.
- Le journal "Laabaali" a permis de revaloriser la pharmacopée et l'accès de nombreux villageois aux recettes de cette dernière. Il a également favorisé un début de changement de comportement en matière d'hygiène corporelle et d'alimentation et a apporté aux populations des informations sur les maladies sexuellement transmissibles.
- Un intérêt grandissant des populations pour l'écrit. Elles le démontrent en réagissant aux articles du journal et en sollicitant ce dernier pour des reportages sur des événements qui les intéressent.

Les actions de Tin Tua en matière d'information (AVI, Laabaali, ... Bibliothèque villageoise) méritent d'être poursuivies et soutenues compte tenu de l'intérêt que leur accordent tous les acteurs rencontrés. Toutefois, l'information diffusée par le journal devra accorder un peu plus de place à l'explication des textes sur la décentralisation.

4) Réalisations et impacts des actions de CEFRAP/VSF

4.1) Brèves présentations des acteurs du projet Kibaru

4.1.1) Vétérinaires Sans Frontières (VSF)

Vétérinaires Sans Frontières est une organisation non gouvernementale (ONG) de droits français qui est accrédité sous le n° 96/10030 du 9 janvier 1996 pour intervenir au Burkina durant une période de cinq ans.

VSF travaillait déjà avec les éleveurs burkinabé avant le démarrage du volet structuration du monde rural du PPBF.

4.1.2) CEFRAP

Le Centre d'Etudes de Formation et de Réalisation Agro-Pastorales (CEFRAP) est un bureau d'études qui a été créé en 1996 mais dont l'idée de création a germé depuis plusieurs années et mûrit par les membres. Il est immatriculé sous le n° 1731/B en date du 12 décembre 1996.

Son actuel gérant avait été recruté comme représentant de VSF pour la mise en œuvre de programmes au Burkina Faso.

Le CEFRAP intervient surtout en milieu rural dans le domaine de la formation, du diagnostic sectoriels, de l'identification et évaluation des projets, de conseils et appuis aux producteurs, etc.

4.1.3) Eleveurs et associations d'éleveurs

Les bénéficiaires directs des actions de CEFRAP/VSF sont les éleveurs, les agro-éleveurs et les commerçants de bétail.

Les associations d'éleveurs et d'agro-éleveurs sont mises en place soit au niveau des villages ou groupe de villages alors que les commerçants de bétail sont organisés par marché de bétail. La structuration de ces bénéficiaires ne dépasse pas encore le niveau provincial au moment du passage de la mission (mai 2000).

Dans un même village ou groupe de villages, il peut être distingué : l'association des éleveurs de bovins, l'association des agro-éleveurs, l'association des éleveurs de porcs, l'association des commerçants de bétail (tel est le cas de Kantchari).

4.1.4) Répartition des rôles entre les différents acteurs

De 1996 à mars 1998 (période de mise en œuvre du PPBF), la maîtrise d'ouvrage du projet a été assurée par VSF avec l'appui du CEFRAP. Depuis septembre 1998 (financement Coopération Suisse au Développement), la maîtrise d'ouvrage est passée au CEFRAP avec l'appui du VSF pour progressivement glisser dans les mains des associations d'éleveurs avec l'appui d'une cellule du CEFRAP.

Le rôle de VSF et du CEFRAP a évolué dans le temps. Le CEFRAP avec l'appui du VSF organise les différents forums et rencontres, coordonne les activités des AVI, assure la production des émissions et cassettes, de même que l'édition di bulletin de liaison.

Le tableau ci-dessous montre le passage progressif de la maîtrise d'ouvrage de VSF aux bénéficiaires des interventions.

Tableau 4 : Rôle des acteurs du projet Kibaru

Structures	1996 – mars 1998	Sept. 1998 – 1999	Prévisions 2000 à 2001
VSF	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'ouvrage	-
CEFRAP	Appui technique	Appui	Appui technique
Réseau de correspondants	Maîtrise d'œuvre	Maîtrise d'œuvre	Maîtrise d'œuvre
Associations de bénéficiaires	Bénéficiaires des interventions	Bénéficiaires des interventions	Maîtrise d'ouvrage

Sources : BANAON Némaoua : Projet Kibaru – Rapport d'Etape (Activités de la période d'avril 1998 à mars 2000) – Avril 2000.

4.2) Réalisations de CEFRAP / VSF

Les actions et activités développées par le CEFRAP/VSF sont surtout la formation et l'information des éleveurs et associations d'éleveurs, des agro-éleveurs, des commerçants de bétail et leurs associations. Le moyen utilisé est l'Agent Villageois d'Information (AVI) ainsi que les correspondants.

Les outils de formation et d'information sont les cassettes audio et le journal transcrit et édité en Dioula et en Fulfuldé. Les résultats des rencontres provinciales et régionales servent à concevoir ces outils.

Tableau n° 4 : Les réalisations de CEFRAP / VSF

	1 ^{ère} année (1997)			2 ^e année (1998)			Total	Total
	Prévision	Réalisé	Ecart	Prévision	Réalisé	Ecart	Réalisé	Ecart
- Emissions Radio Locales		0			6		6	
- Articles de presse		0			7		7	
- Rencontres thématiques		1			3		4	
- Supports d'informations (cassettes, ...)		16			8		24	
- Bulletins de liaison		6			6		12	
- Formation correspondant AVI		2			3		5	
- Animatrice		1			0		1	
- Réseau correspondants		13			1		14	

4.2.1) Agents Villageois d'Information

Les interventions de CEFRAP/VSF regroupées au sein du projet Kibaru ont démarré au Burkina depuis 1996 sur un financement CDI de la MCAC (SCAC). Le PPBF a permis de développer ces actions. Les objectifs du projet Kibaru étaient, entre autres, de :

- rapprocher les organisations d'éleveurs des autres acteurs,
- faciliter l'accès aux intrants d'élevage (aliment, ...),
- mener des discussions sur l'accès à l'eau et au pâturage.

C'est dans le but de mener à bien ces actions et de les pérenniser que les correspondants (AVI) ont été mis en place. Le rôle de ces derniers est de faciliter la collecte et la diffusion de l'information et de participer à l'organisation des forums et rencontres.

Le correspondant est choisi par les éleveurs ou leurs associations (il y a un correspondant en moyenne par province) ou par le projet Kibaru. Dans chaque province, le correspondant est le relais ou le canal de communication entre les éleveurs, leurs associations d'éleveurs dans les différentes zones, les agriculteurs, les forestiers, les projets et administrations publiques.

Tels que décrits dans le rapport d'activités daté de juin 1997, les critères de choix sont les suivants :

- être alphabétisé dans l'une des langues nationales (Dioula, Fulfuldé, Mooré, Gourmancéma) ;
- être motivé et connu dans le milieu ;
- avoir de bons contacts avec les éleveurs et les organisations de développement,
- être disponible au moins une semaine par mois (tout en demeurant éleveur).

Tableau 6 : Evolution de l'effectif numérique des correspondants

Année	1997	1998	1999	2000
Effectif	13	14	15	16

La prévision en fin du projet (année 2) qui était de 15 correspondants n'a été atteint qu'en 1999, alors que le PPBF a pris fin en 1998. Parmi les 13 correspondants de 1997, 8 ont été retenus (5 pour la zone Ouest, 2 pour la zone Est (Fada et Manni) et 1 pour la zone Nord (Gorom – Gorom)

En 1997 (du 26 au 31 octobre) tous les correspondants ont bénéficié d'une formation sur le thème : « technique et conduite d'une interview » qui a été animée par l'association de Journalistes Africain pour le Développement (JADE).

Les activités des correspondants sont coordonnées par 2 animateurs dont l'un à l'Est et l'autre à l'Ouest. Plusieurs enregistrements d'interview ont été réalisés par ces correspondants aussi bien auprès de responsables d'éleveurs, de commerçants de bétail que de personnes ressources qui désirent partager des expériences diverses. Ces interviews permettent d'identifier les préoccupations qui constitueront les thèmes des rencontres ou des forums débats. Des réflexions sont menées sur ces thèmes dans le but de faciliter la concertation et les négociations entre les différents acteurs concernés.

La rémunération des correspondants en 1^{ère} année (1997) était 17.500 F CFA/mois par correspondant. Pour une semaine de travail. Il dispose d'une indemnité forfaitaire pour le déplacement. En deuxième année (1998), le salaire a été supprimé au profit du paiement à la cassette et à l'article produits :

- Article : 3.000 F / article (à raison de 2 à 3 articles au minimum par mois).
- Cassette enregistrée : 2.000 F / cassette enregistrée (3 à 4 cassettes enregistrées au minimum par mois).
- Fiche⁷ sur le marché à bétail : 1.500 F / fiche / marché.

Ce mode de rétribution paraît plus incitatif et influe sur le comportement des correspondants et la qualité de leurs prestations.

Pour se pérenniser, à l'annonce de la fin du financement du projet, les correspondants ont décidé de créer un réseau qui produira des cassettes. Ils envisagent également de poursuivre l'édition du bulletin, d'alphabétiser et de fournir toute prestation (information, formation, organisation de rencontres et forums, échanges) entrant dans le cadre de l'élevage. Les responsables d'associations d'éleveurs et de commerçants de bétail ont confirmé qu'ils adhèrent à l'idée. Ils ont proposé aux correspondants de discuter avec les éleveurs et associations d'éleveurs qui pourront réfléchir avec eux sur la pérennisation de leurs activités et actions.

Le réseau de correspondant Kibaru comptait à la fin du premier semestre 2000, vingt deux (22) membres (anciens et nouveaux correspondants, plus animateurs recrutés par le projet Kibaru). Ce réseau dispose d'un bureau exécutif de six membres. Un projet de statut et de règlement intérieur du réseau était en cours d'élaboration par le bureau mis en place.

Les membres fondateurs du bureau envisagent d'ouvrir le réseau aux associations d'éleveurs et de commerçants de bétail. Le droit d'adhésion est fixé à 2500 FCFA, la cotisation mensuelle à 250 FCFA/adhérent. Le bureau a prévu une tournée d'information et de sensibilisation sur l'idée du réseau.

Un tel réseau mérite d'être appuyé car il pourra garantir la pérennité des actions et rendre plus visibles les impacts de ces actions. Une analyse prospective du fonctionnement du réseau a été faite par ses membres.

Tableau 7 : Analyse prospective du fonctionnement du réseau des AVI du projet Kibaru

Analyse du fonctionnement fait par le réseau des correspondant	Décisions pour 2000
- Correspondants bénévoles mais certains ne sont pas engagés - Le paiement à la tâche contribue à rémunérer ceux qui travaillent le plus mais un contrôle doit être fait sur la qualité - La suppression du forfait déplacement avait découragé certains correspondants - Le réseau peu fonctionnel car peu de relation en dehors des réunions formelles - La logistique est mal organisée (la situation des postes d'enregistrement fonctionnelles est mal connue) - Les décisions qui ne sont pas écrites entraînent souvent des interprétations erronées (paiement piles et K7 depuis Ouagadougou retardant le travail) - Les gens sont parfois trop "centralisés" dans leur tête : si le chef n'est pas là aucune décision n'est prise - Réunion sans effet d'amélioration entre animateurs salariés et correspondants	Le réseau déjà mis en place doit définir son statut et se renforcer avec des compétences d'autres réseaux Le Bureau du Réseau est l'interlocuteur de l'unité d'appui de Kibaru et participera à la gestion du matériel et action du projet. Création de commissions de travail sur les outils d'information. Elaboration de Programme annuel de travail par le réseau et les prestataires et évaluation trimestrielle. Elaboration du Budget annuel avec la participation du réseau. Définir une stratégie de participation des bénéficiaires à la couverture partielle ou totale des coûts de production des différents outils de communication. Mettre en place une équipe d'alphabétiseurs au sein du réseau et valoriser ses prestations.

Sources : Projet Kibaru – Rapport d'Etape (Activités de la période avril 98 à mars 2000), Avril 2000.

Cette autocritique qui est un diagnostic du réseau à sa création appuyée d'analyses et de propositions d'actions est un élément d'appréciation de la volonté des membres du réseau.

4.2.2) Bulletin de liaison : "JANNGO MEN"

Le terme "JANNGO MEN" signifie "notre avenir". Le bulletin "JANNGO MEN" est monté à partir des articles rédigés par les correspondants. Il complète la cassette et les émissions radio ; il est vendu à un prix de 75 F l'unité contre un coût de production qui serait de 300 F/ l'unité.

Tableau 8 : Tirages et ventes du bulletin

Année	Nombre d'exemplaires	% Vente
1997	500 X 12 = 6 000	30 %
1998	500 X 12 = 6 000	55 %
1999	1 000 X 12 = 12 000	60 %
2000	2 000 (en mai 2000)	80 %

Source : BANAON

Le coût de production du journal qui paraît élevé serait dû au nombre de tirage relativement faible. Le pourcentage de vente qui est également faible pourrait s'expliquer par le taux des personnes alphabétisées qui serait particulièrement bas dans le milieu peulh au Burkina, ce qui réduit le nombre de ses lecteurs. Le taux de vente élevé en l'an 2000 serait dû à l'amélioration de la présentation du bulletin avec des photos et images en couleur.

4.2.3) Rencontres et forums

Ce sont les thèmes de débats ou de réflexion identifiés à partir des enregistrements et l'analyse des interviews qui font l'objet des rencontres ou forums. Ces thèmes peuvent également être proposés par les associations d'éleveurs. Ainsi plusieurs rencontres et forums ont été organisés sur des sujets de préoccupation majeure pour les éleveurs et acteurs de l'élevage.

Tableau N° 9 : Thème des forums et rencontres

Dates	Lieu	Thèmes débattus
Mars 1997	Gorom	Savoir-faire traditionnel des éleveurs
Décembre 1998	Fada	Zones de pâturage autour des forêts classées.
Février 1999	Djibo	Gestion des marchés à bétail
Mai 1999	Kantchari	Valorisation des connaissances des éleveurs en matière de santé animale. Gestion des pâturages, des points d'eau et des pistes à bétail. - Forêts classées : exploitations et sanctions. - Gestion des pistes à bétail et des points d'eau.
Juillet 1999	Fada	Vols de bétail
Décembre 1999	Fada	Dynamisme des marchés à bétail locaux et enjeux de la décentralisation

Selon le rapport d'activités d'avril de juin 1997, des rencontres ont été organisées à l'échelle provinciale ou régionale (plusieurs provinces d'une même zone agro-écologique) et ont fait appel à des acteurs aux enjeux et stratégies différents. Les thèmes développés entrent généralement dans le processus d'organisation des éleveurs et peuvent constituer une étape préalable à des négociations entre pasteurs et agro-éleveurs, voire à des actions communes. Les débats sont conduits et gérés de façon à éviter d'aiguiser les tensions qui peuvent exister entre les différents acteurs concernés.

Ces rencontres et forums constituent, selon ce rapport, des lieux d'expression et d'échanges d'informations sur le développement en général et l'élevage en particulier. Ils permettent d'informer les participants sur les politiques d'élevage et les réglementations en vigueur dans le pays. Cependant les responsables d'éleveurs rencontrés ont souligné l'inexistence d'un comité de suivi des décisions et résolutions qui sont généralement prises lors de forums et rencontres. Ceci explique, à leurs avis, la relative faiblesse du taux d'application de ces décisions et résolutions.

Avec les émissions et bulletins, les rencontres contribuent à améliorer la structuration et le fonctionnement des organisations d'éleveurs et à réduire les conflits entre ces derniers et les agriculteurs d'une part, et entre les éleveurs et les agents des services administratifs (forestiers,) d'autre part.

Ils ont servi parfois au CEFRAP/VSF pour créer des relations de travail avec les éleveurs et leurs associations. De même, ils constituent des occasions pour ces derniers de s'asseoir autour de la même table avec leurs partenaires (autres acteurs de l'élevage) pour discuter et se comprendre.

Ces forums ont également permis de rapprocher les éleveurs de l'administration publique (Eaux et forêts, préfet, ministère des ressources animales,...). En effet à toutes les rencontres régionales, des personnes ressources du ministère des ressources animales ont pu être invitées pour présenter un exposé sur des aspects des politiques d'élevage (aménagement pastoral, transhumance, ...). Par exemple, à :

- Djibo en février 1999 où un cadre du service provincial du Soum a été invité ;
- Fada N'Gourma de juillet 1999 où un responsable du service provincial des ressources animale de la Direction Régionale de l'Agriculture a été invité pour présenter un exposé sur la gestion des pistes à bétail et des points d'eau.

4.2.4) Emissions radiophoniques

Les informations sont collectées sur cassettes audio (interview, débats, entretiens, ...) et/ou rédigées (production d'articles, ...) par les correspondant « Kibaru ». Elles portent sur les expériences des uns et des autres en matière d'élevage.

Le canal de diffusion des informations est la radio et l'écoute des cassettes enregistrées. Un contrat lie le projet à des radios locales et à la radio nationale du Burkina Faso pour la diffusion des émissions produites.

Tableau 10 : Les radios partenaires du projet Kibaru

Radiodiffusion	Localité	Langue de diffusion des émissions	Portée de la Radio
1°) Taamba ("Radio qui rassemble")	Fada N'Gourma	Fulfuldé	80 km
2°) Cedicom (Centre diocésain de communication : Fréquence espoir)	Dédougou	Dioula	180 km
3°)	Poura	Dioula et Morée	
4°)	Djibasso	Dioula	

Thèmes diffusés et leurs impacts

Les thèmes développés dans les émissions radio ou sur les cassettes sont fonction des préoccupations des éleveurs et de la période de l'année. Ils sont choisis soit par le correspondant soit par les éleveurs. Les thèmes ci-dessous ont été abordés au cours d'émissions radiophoniques.

- la transhumance, les conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
- le fauchage et la conservation des fourrages ;
- le problème de pistes à bétail ;
- le traitement traditionnel des maladies des animaux (le savoir faire endogène des éleveurs en matière de santé animale) ;
- la production laitière ... ;
- les caractéristiques ou critères de choix des animaux reproducteurs (comment constituer un bon troupeau ?).

Le tableau suivant présente les 5 grandes périodes de l'année ainsi que les problèmes que vivent les éleveurs durant chacune de ces périodes.

Tableau N° 11 : Préoccupations des éleveurs en fonction des périodes de l'année

N°	Période	Difficultés ou Préoccupations
1-	- Juillet – Août – Septembre : Saison pluvieuse	- (gérer) conflits entre agriculteurs et éleveurs - pistes ou couloirs de bétail - accès au pâturage (défrichement ou mise en culture des zones de pâturage par les agriculteurs)
2 -	Septembre – Octobre : période des récoltes	- conflits entre agriculteurs et éleveurs
3 -	Novembre – Décembre – Janvier – Février : saison froide	(moins de problèmes car il existe de pâturage disponible ainsi que des champs récoltés ...).
4 -	Mars – Avril – Mai : Saison sèche chaude	- manque d'eau - manque de pâturage - transhumance
5-	Mai – Juin : 1 ^{ère} pluies	- multiplication des maladies animales - mortalité élevée - tarissement des mares et points d'eau - feu de brousse (pâturage naturel et résidus de récolte brûlés, ...) - difficulté d'accès au pâturage dans les zones de transhumance - problèmes avec les agents des eaux et forêts qui interdisent l'accès aux forêts classées.

Selon les éleveurs rencontrés, ces émissions présentent l'avantage de pouvoir être écoutées par tout le monde, à la différence du bulletin qui ne peut être lu que par les alphabétisés. Elles auraient :

- contribué à réduire les conflits entre agriculteurs et éleveurs qui vivent dans le même terroir, donc elles ont permis à ces deux acteurs de mieux se supporter et de mieux s'entendre ;
- permis de dénoncer, entre autres, certaines pratiques des éleveurs lors des transhumances, de même que les pratiques qu'ils subissent, de préciser ce qu'un éleveur doit faire ainsi que les conditions et obligations à remplir (droits et devoirs) avant la transhumance, surtout la transhumance transfrontalière.

Les éleveurs et responsables d'éleveurs notamment ceux de l'Est ont souhaité (lors de la présente mission) que les émissions soient diffusées plus régulièrement. Notons qu'à la Radio Taamba (à l'Est du Burkina), les émissions étaient diffusées jusqu'en fin 1999 deux fois par mois (le 1^{er} et le dernier dimanche du mois). A la demande et sur l'insistance des populations, elles sont passées à 3 fois par mois depuis janvier 2000. La Radio Cedicom (à l'Ouest) diffuse ses émissions tous les lundis soirs (17 h à 18 heures). Ceci est un indice de l'intérêt que les populations portent à ces émissions.

Le montage et l'enregistrement des émissions sont faits l'animateur et les techniciens de la radio. Des copies des cassettes sont gardées au niveau de la radio, de l'animateur et du projet Kibaru. Les techniciens ont souligné la mauvaise qualité des enregistrements et du matériel utilisé.

Le taux d'alphabétisation étant relativement bas en milieu peulh au Burkina, et le rayon de portée des radios locales relativement limité, des comités sont créés dans certaines localités pour :

- écouter les cassettes des émissions enregistrées,
- discuter ou échanger sur des thèmes diffusés ou sur des articles publiés dans la fiche de liaison.

Les comités d'écoute sont constitués dans les villages de petits groupes d'éleveurs et/ou de commerçants de bétail. Un responsable, désigné par eux-mêmes, est chargé d'organiser les écoutes des cassettes, d'animer les débats sur les thèmes développés lors des écoutes et de transmettre les réactions des éleveurs au correspondant. Il est à noter que le correspondant assiste ou anime les débats au niveau des comités lorsqu'il y est invité ou informé. Le rôle de responsable de comité d'écoute n'est pas rémunéré.

L'écoute des cassettes se fait grâce au magnétophone. Chaque éleveur en possède et le porte sur lui dans ses déplacements pour écouter la musique ou les émissions radios. Parfois, c'est l'appareil du correspondant qui est utilisé. Selon les éleveurs rencontrés, les avantages des comités d'écoute sont, entre autres :

- le partage d'expériences entre éleveurs de différentes localités du pays ;
- l'éducation sur les comportements à adopter par les éleveurs vis-à-vis des agriculteurs : cohabitation pacifique entre agriculteurs et éleveurs ;
- l'information sur les démarches pour la résolution des problèmes avec l'administration ;
- les informations sur les lois qui régissent l'élevage au Burkina ;
- les formations techniques, etc.

4.3) Impacts du projet Kibaru

Les correspondants et AVI ont joué un rôle important dans l'organisation, le renforcement et la dynamisation des associations d'éleveurs et de commerçants de bétail au Burkina, grâce à la formation et à l'information. On peut retenir comme impacts du projet Kibaru :

- la réduction des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs,
- la maîtrise par les éleveurs des techniques de fauchage et de conservation de fourrages,
- l'intérêt accordé par les éleveurs au traitement des maladies de leurs animaux,
- les tracées de pistes de bétail qui facilitent les déplacements des troupeaux.

L'approche de correspondants et d'AVI aurait permis de dynamiser des associations ou groupements d'éleveurs qui étaient en léthargie. Des associations d'éleveurs auraient recommencé leurs réunions statutaires qu'ils ne tenaient plus. Cette approche aurait également favorisé des contacts entre éleveurs de plusieurs localités du pays et des échanges entre eux sur leurs problèmes communs. Ainsi à travers le réseau de correspondants, le projet aurait contribué à réduire le manque d'informations en matière d'élevage sur les aspects tels que les circuits et marchés des intrants d'élevage, la nature de la demande et de l'offre des produits animaux, la situation des différents types d'éleveurs (transhumants, sédentaires, agro-éleveurs, etc.). Il aurait aussi contribué à rapprocher les éleveurs des structures administratives et des circuits officiels où ils étaient peu connus, à la différence des agriculteurs.

Le projet a aussi favorisé des contacts entre des éleveurs et des fournisseurs des sous – produits agro – industriels (son de blé, tourteaux de coton, graine de coton). De même, avec les forums et les émissions radio, les éleveurs peulh de nos jours ont le courage de s'approcher des autorités administratives, de s'asseoir autour d'une même table pour discuter avec elles, ce qui n'était pas le cas avant le projet Kibaru (les éleveurs avaient l'habitude de fuir les autorités).

Le système de cassettes enregistrées paraît efficace selon les éleveurs pour véhiculer des informations et des formations en milieu peulh parce que les transhumances les éloignant de leurs villages, ils peuvent écouter les émissions à tout moment. Les animateurs de radiodiffusion, partenaires du projet Kibaru, ont relaté le passage régulier des paysans qui viennent demander à écouter à nouveau des émissions déjà passées.

Grâce au bulletin, certains marchés à bétail sont actuellement mieux connus et de plus en plus fréquentés.

5) Réalisations et impacts des actions UCODEP / Peuples Solidaires

5.1) Brève présentation de UCODEP

L'Union des Comités pour le Développement des Peuples (UCODEP) est une association paysanne burkinabè créée en tant que partenaire de UCODEP France. Cette dernière s'est fusionnée à d'autres organisations françaises pour prendre la dénomination de Peuples Solidaires.

UCODEP et Peuple solidaires se sont engagés depuis 1983 dans un partenariat qui est inscrit dans la durée. En 1989, ils ont signé l'accord de Kamboinsé I pour une durée de 5 ans avec un cofinancement de Peuples Solidaires, de l'Union Européenne et du Ministère Français de Coopération.

Cet accord a permis aux deux partenaires d'intensifier l'animation et la formation des paysans burkinabè membres de UCODEP. Ainsi deux permanents de Peuples Solidaires (un Burkinabé et un Français), et un animateur paysan dans chaque sous fédération ont été recrutés, soit sept animateurs paysans. En 2000, il ne restait que 6 animateurs paysans opérationnels.

L'UCODEP s'est organisée en une union nationale de 6 sous fédérations (Dano, Ouarkoye, Passoré, Siby, Sissili et Zoundéwogo). Chaque sous fédération regroupe des comités. Le ressort territorial de chaque comité est le village (Cf Annexe 6). L'UCODEP compte au total 91 comités.

En 1998, un autre accord dit de Kamboinsé II a été signé et définit les priorités du partenariat pour la période de 1998 à 2003 (5 ans). Des axes principaux ont été retenus pour l'autonomisation de l'UCODEP, à savoir :

- favoriser la participation active des femmes aux activités de UCODEP,
- contribuer à l'amélioration des revenus paysans par une accès au crédit,
- promouvoir les organisations paysannes de base,
- développer les solidarités inter villageoises grâce à des projets régionaux.

Pour atteindre ces objectifs définis en commun accord, les deux partenaires ont retenu la formation à tous les niveaux de la structure UCODEP.

5.2) Réalisations de UCODEP

Six AVI ont été nommés dans les six sous fédérations qui existent actuellement, de même que des animatrices et des coordinatrices des groupes de femmes.

Tableau n° 12 : Situation numérique des animateurs et AVI dans les sous - fédérations de l'UCODEP

Sous – fédération	Comités	Animateurs paysans	AVI en place	Observations
Le Passoré (YAKO)	14	1 Homme / 1 Femme	1998	
Siby	15	1 Homme / 1 Femme	1998	
La Bougouriba	15	1 Homme / 1 Femme	1998	
Le Mouhoun	15	1 Homme / 1 Femme	1999	Choix en 1998 puis changement en 1999
Le Ziro	15	1 Homme / 1 Femme	1999	Choix en 1999. Retard dû à des problèmes internes à la sous- fédération
Le Zoundwéogo	17	1 Homme 1 Femme	1999	Choix fait en fin juillet 1999. Retard dû au problème interne à la sous – fédération

Le retard dans la mise en place des AVI, notamment des trois derniers recrutés en 1999, serait dû à des problèmes internes aux sous-fédérations concernées. De fait, les AVI ont été mis en place au cours de la dernière année du programme (le programme a démarré en janvier 1997 et pris fin en juin 1999).

Cette mise en place tardive pourrait expliquer le déficit actuel des résultats de ces AVI. Les AVI rencontrés disent ne pas bien percevoir et comprendre le rôle qu'ils ont à jouer. Ils ne savent pas de quelles informations les paysans ont besoin ? Comment et où les trouver ? Comment les collecter et comment les diffuser ?

La Formation en cascade ou par palier est la stratégie choisie. La première formation des AVI et autres animateurs paysans a été organisée en novembre 1998. Son contenu s'articule autour :

- du concept de la communication et de l'information,
- de la méthode et technique de collecte de l'information,
- de la méthode et technique de prise de note,
- de la méthode " GRAAP ".

Une seconde formation s'est déroulée en février, mars et avril 1999, dont le contenu a porté sur la gestion des organisations paysannes, à savoir :

- les textes juridiques qui régissent les organisations paysannes au Burkina Faso ;
- le contenu d'un statut type ;
- la vie sociale d'une organisation ;
- le processus d'évolution interne et caractéristique des organisations paysannes (OP) ;
- le mode de fonctionnement et les mesures de management.

5.2.2) Matériel et équipement AVI

Dans le compte rendu d'avancement du volet, de mars 1998, les matériels et équipements des AVI ont été listés : radio – cassette, appareil photographique, magnétoscope, matériel audiovisuel et moyens de déplacement.

Ces moyens n'étaient pas encore mis à leur disposition en mai 2000, à l'exception de trois AVI (Passoré, Siby Bourgouriba) qui ont reçu chacun une mobylette. En réalité, les mobylettes des six AVI avaient été achetées, dont trois en mai 1998 et trois autres courant avril-mai 1999. Seuls les trois premiers AVI installés les ont reçues en novembre 1998. Les trois autres ont été affectées aux paysans animateurs dont les motos devaient être renouvelées. De fait, les trois nouveaux AVI étaient sans moyen de déplacement en Mai 2000, au moment de l'évaluation.

Les radiocassettes, les magnétoscopes et les matériels audiovisuels prévus n'ont pas été achetés. Les appareils photographiques (5 appareils) ont été achetés mais non encore mis à la disposition des AVI. Le représentant de Peuples Solidaires au Burkina l'explique par la mise en place tardive des AVI et la non réalisation de la formation pour l'utilisation de ces appareils.

Cinq sous fédérations avaient bénéficié chacune antérieurement d'un local. Ces locaux ont été équipés d'armoire, de tables et d'étagères pour la conservation et l'exposition de divers documents (pédagogiques, techniques, information, etc.).

5.2.3) Activités menées par l'UCODEP

Les activités menées par l'UCODEP sur financement du PPBF ne constituent un projet nouveau que sur le plan des AVI. Compte tenu des entretiens menés, le financement lui a permis de poursuivre les formations et l'appui à ses comités.

5.2.4) Difficultés et contraintes

Des difficultés et contraintes freineraient la bonne exécution des activités de UCODEP. Parmi ces contraintes les responsables de l'UCODEP ont cité l'insuffisance de moyen matériel (moyen de déplacement ...), humain et financier. Les autres contraintes ne peuvent être appréciées que dans le cadre du programme global Peuples Solidaires - UCODEP.

5.3) Impacts des actions de UCODEP

L'UCODEP, par sa méthode de formation en cascade :

- a formé des animateurs, animatrices et AVI qui ont contribué à dynamiser les organes de l'Union ;
- dispose des compétences endogènes (animateurs, animatrices...) ;
- responsabilise progressivement ses sous fédérations et comités qui seraient de plus en plus capables de définir eux-mêmes leurs priorités et leurs stratégies ;
- a su s'imposer comme organisation paysanne incontournable dans son milieu ;
- se serait fait remarquer par son efficacité dans la mise en œuvre des actions de développement dans les villages où ses comités sont présents.

Cependant, il est nécessaire de revoir et de mieux définir le rôle des AVI qui jusque là s'occupent beaucoup plus de l'animation et de sensibilisation que d'information et de communication. Le tableau de la page suivante présente une synthèse comparative des réalisations.

6) Eléments financiers

Le budget (annexe 7) présente les coûts prévus et les montants des réalisations. On en tire le tableau ci-dessous. En fait, il y a eu trois budgets correspondant à chacun des tandems constitués dans le volet. Des compléments d'information (éléments financiers et comptables) ont été demandés à chacun des partenaires burkinabé, ainsi qu'à Peuples Solidaires, chef de file du volet, sans réponse de leur part jusqu'à la fin de la mission de terrain. On ne peut donc analyser vraiment l'efficacité du volet.

Tableau 13 : Eléments financiers (FF)

	UCODEP		KIBARU		Tin Tua		TOTAL
	Peuples Solidaires	Coop. Française	VSF	Coop. Française	FDH	Coop. Française	
Prévisions	94.134	282.066	81.959	245.541	138.316	414.616	1.256.632
Réalisations	94.441	282.066	82.806	245.541	143.722	414.616	1.263.992
Total réalisations	376.507		328.347		558.338		1.263.192

Sources : CCOBF

	ONG	Min. Coop.
Total prévisions	314.409	942.223
Total réalisations	320.969	942.223
Total coûts directs : 1.066.334		
Total coûts indirects : 98.199		
Total frais de suivi : 98.659		

Ce tableau renseigne seulement que le budget a été exécuté avec un dépassement de 6 560 FF financés par les ONG du Nord (Peuples Solidaires : 307 FF ; VSF : 847 FF ; FDH : 5.406 FF). La lecture des rubriques permet de conclure que 84,42 % du financement ont été consommés par les charges directes liées à la mise en œuvre des activités.

La bonne utilisation des fonds ne peut être confirmée que par un audit comptable et financier qui ne relève pas du mandat de la présente mission.

Tableau : Synthèse comparative des réalisations

	Tin Tua	CEFRAP/V SF	UCODEP
1- ACQUISITION MATERIEL			
Cantine pour documents	36		
Fond documentaire	3 types de doc.		Plusieurs doc.
Bicyclette	39		
Motocyclette			6 *
Magnétophone	43		
Appareil photo	45		5
Téléviseur	1		
Magnétoscope	1		
Caméra	1		
Lampadaire	2		
Etuis	3		
Micro + accessoires	44		
App. de musique + accessoires	1		
Film	45		
2- AVI	16	14	6
Formation AVI	13	5	2
3- Journal			
Nombre de parutions	33 dont 6 n° double	36	
Nombre total exemplaire tiré	126 570	24 000	
Nombre moyen par parution	4 200	666	
Nombre moyen d'abonnés	3 646		
Coût de production bulletin 1995	280 FCFA		
Coût de production bulletin 1998		300 FCFA	
Vente bulletin 1997		30%	
Vente bulletin 1998	98,30%	55%	
Vente bulletin 1999	98%	60%	
Prix de vente bulletin 1995	75 FCFA		
Prix de vente bulletin 2000	100 FCFA	75 FCFA	
Abonnement annuel	1 000 FCFA		
4-Indemnisation AVI par article produit	5 000 FCFA		
Indemnisation mensuelle AVI 1997		17500FCFA	
Déplacement inférieur à 15 km/mois		2 500 FCFA	
Déplacement supérieur à 15 km/mois		5 000 FCFA	
Indemnisation/article		3000FCFA	
Indemnisation/article/cassette		2000FCFA	
Indemnisation/fiche		1500FCFA	
Indemnisation mensuelle AVI			100 000 CFA
5- Bibliothèque Villageoise	28		
6- Emissions radio		6	
7- Article de presse		7	
8- Rencontre Thématique		4	
9- Support d'information (cassette., ...)		24	

* 6 mobylettes achetées mais 3 affectées, en mai 2000, aux 3 premiers AVI recrutés.

Les données prévisionnelles chiffrées n'étant pas disponibles, il n'est donc pas possible de présenter et d'analyser les écarts.

7) Synthèse des éléments de réponse aux des termes de référence

Pertinence du concept d'AVI

Au regard de l'objectif global du volet, le concept d'AVI est pertinent dans un contexte comme celui des zones d'intervention où le manque d'outils d'informations a toujours limité les connaissances et actions des organisations paysannes. Les résultats satisfaisants obtenus confirment cette pertinence, même si la problématique « décentralisation » n'a connu que des avancées encore timides.

Mise en place du concept d'AVI

Les AVI ont été effectivement mis en place dans chacun des trois projets exécutés par Tin Tua, CEFRAP/VSF et UCODEP. Toutefois, il ne s'est pas développé de relations de collaboration, d'échange d'expérience, de formations communes entre ces AVI. Il n'y a pas eu, non plus, des échanges sur le thème d'AVI entre les trois structures burkinabé.

Réseau d'AVI

Il n'y a pour le moment que les AVI du projet Kibaru (CEFRAP/VSF) qui se sont mis en réseau à l'annonce de la fin du financement du PPBF. Ce réseau vient d'être créé et ses textes statutaires étaient en cours d'élaboration.

Perception des AVI de leur rôle

Les AVI dans chacun des projets ont conscience qu'ils jouent un rôle important dans leur milieu respectif. Ils ont affirmé que ce rôle leur donne une importance non négligeable et une responsabilité au point où ils ne souhaitent pas abandonner ce travail.

Perception des AVI dans leur environnement

Les AVI sont considérés comme des journalistes, des personnes à qui on peut confier ses préoccupations pour qu'elles soient connues du public ou de qui on peut obtenir des informations sur ce qui se passe autour de soi, dans son milieu, dans sa région et dans le pays. Ils sont souvent consultés et très sollicités par les populations pour des reportages, la compréhension de certains faits et événements.

Développement des fonctions internalisées

Les AVI de Tin Tua et de l'UCODEP n'ont pas encore développé des fonctions internalisées. Par contre les AVI du projet Kibaru qui se sont mis en réseau envisage poursuivre pour leur propre compte les activités qu'ils menaient pour compte le projet à savoir : production d'émission, de cassettes, de journal et de développer d'autres prestations (alphabétisation,...) qui pourront leur apporter des revenus.

Nature des informations diffusées

Les informations diffusées répondent aux attentes des populations. Au regard de leur attachement aux journaux, émission radio et cassettes produits, il y a une adéquation entre les informations diffusées et les besoins. Toutefois, l'aspect clé du volet qui porte sur les textes de loi relatifs à la décentralisation ne semble avoir vraiment préoccupé les trois opérateurs. Quelques efforts ont été accomplis, mais il reste surtout à développer des actions pour la diffusion et l'explication de ces textes aux populations villageoises.

Choix des moyens utilisés pour la diffusion

Les moyens utilisés pour la diffusion des informations (journal, émissions radio, enregistrements cassettes,...) paraissent adéquats par rapport aux objectifs visés et pour faire passer les messages au niveau des populations. Il devrait aussi servir à populariser les textes sur la décentralisation, lorsque les opérateurs voudront s'en préoccuper.

Pour ce faire, il faudrait que les AVI soient bien formés et maîtrisent correctement les textes de loi sur la démocratie et la décentralisation avant leur diffusion. Les partenaires burkinabé impliqués dans le programme devraient aussi connaître et maîtriser ces enjeux. Mais, il faut encore qu'ils en soient convaincus.

Conclusions et recommandations

Le manque d'outils d'information en milieu rural a toujours limité les connaissances et les actions des organisations paysannes. Le programme AVI aura servi à éprouver les contraintes de la diffusion de l'information et de la communication en direction des populations rurales sur la décentralisation. Il aura aussi permis de voir que celles-ci tiennent à leurs propres préoccupations et qu'il n'est pas toujours possible de leur imposer de nouveaux enjeux. Il y avait à ce propos un besoin de concertation avec elles qui n'a pas été satisfait parce que non prévu.

Le souci majeur du PPBF était de coordonner les actions et les interventions des ONG au Burkina. Bien que l'aspect coordination ou concertation n'ait pas bien marché, force est de remarquer que des résultats satisfaisants et encourageant ont été obtenus par les partenaires burkinabé dans la mise en œuvre de leur projet respectif. La démarche paraît loin d'être aboutie à cause certainement de la logique de projet qui est encore forte au niveau des acteurs et dont il est peut être difficile de sortir.

La cause fondamentale à pointer semble être, d'abord, la non maîtrise du contenu du PPBF par les partenaires burkinabé (non maîtrise du contenu, des objectifs prévus, des enjeux et du budget) qui ont limité leurs efforts à des projets personnels. Il s'agirait, ensuite, de la nouveauté du concept de concertation pour lequel tout le monde a besoin de méthodologie.

Recommandations

Les partenaires burkinabé du volet disent avoir souffert d'un manque d'information sur les enjeux (concertation, coordination, décentralisation) du programme qui paraît contradictoire avec le fait qu'ils étaient en tandem avec les OSI françaises membres de la concertation en France et maîtrisant ces enjeux et les objectifs. Face à cette situation et pour leur responsabilisation, l'information ponctuelle des partenaires locaux devrait être complétée par des explications et des méthodologies sur les actions à mener.

L'absence de débats sur la concertation et la coordination au niveau local peut être aussi considérée comme une explication à la démarche isolée qui a été menée par chacun des tandems constitués dans le cadre du volet. Ces débats permettront de lever les résistances et ce qui a pu être analysé comme une absence de volonté de concertation de la part des membres du volet.

Le budget des actions et interventions devrait être connu des partenaires. La transparence de l'information s'impose sur ce plan pour que les membres burkinabé se sentent vraiment concernés en tant que partenaires du volet et non pas en tant qu'exécutants.

Le PPBF n'existe plus désormais. Son déroulement a permis de se rendre compte des contraintes de la concertation. Il faudrait aujourd'hui mettre ses enseignements à profit. Les membres du volet doivent donc s'obliger à la concertation à l'avenir pour éviter que le programme AVI soit trois projets distincts.

Leur concertation pourrait porter sur les problèmes identifiés : les solutions aux contraintes de la concertation, la coordination de leurs interventions, le renforcement de leurs capacités, la capitalisation des acquis de chaque tandem au profit du groupe, les suites possibles des actions et les modalités de les conduire de façon coordonnée, etc. Ils doivent se définir aujourd'hui un programme concerté de renforcement de leurs capacités et des AVI pour la décentralisation, ce qui équivaut en fait à un programme d'appui aux organisations paysannes qu'ils soutiennent. Dans ce contexte, la création du comité de pilotage prévu initialement pour gérer le volet aiderait ou provoquerait, sans doute, la concertation, les échanges d'expériences et la coordination entre les membres. Il conviendrait donc de mettre en place ce comité si les membres du volet veulent coordonner et pérenniser leurs interventions

dans leur zone et sur le plan national. L'initiative devrait être laissée aux acteurs burkinabé concernés de s'organiser et de gérer la coordination de leurs actions et interventions suivant un mécanisme et un mode de régulation qu'ils auront eux-mêmes élaborés.

L'objectif initial du programme AVI qui est de favoriser la compréhension de la décentralisation devrait être reconsidéré. Un appui institutionnel devrait être apporté aux structures ou associations Burkinabé pour renforcer leurs capacités d'intervention. Une évaluation des capacités d'organisation, de gestion et de fonctionnement devrait aider à déterminer les besoins réels et appuis institutionnels à leur apporter. Il conviendrait de cibler cet appui par rapport à la décentralisation et de recentrer les besoins d'information sur cette problématique, même s'il faut accorder une bonne place aux préoccupations des populations. Les forums et rencontres organisés par les AVI du tandem CEFRAP/VSF à partir des thèmes tirés des interviews et reportages réalisés pourraient être élargis à des thématiques concernant la décentralisation ou exploités en ce sens.

Concernant plus spécifiquement les acquis des AVI, il conviendrait de (d') :

- informer et former les AVI, ainsi que les ONG burkinabé et françaises impliquées pour la maîtrise des enjeux et des textes sur la décentralisation (TOD) qu'ils auront à populariser.
- accompagner le réseau d'AVI en création (projet KIBARU) pour sa structuration et son fonctionnement afin de le rendre efficace ;
- susciter la mise en réseau des AVI de Tin Tua et de l'UCODEP, en favorisant des échanges d'expériences avec le réseau CEFRAP / VSF.

ANNEXES

- Annexe 1 : Terme de Référence
- Annexe 2 : Tableau de localités et personnes rencontrées
- Annexe 3 : Note de présentation de Tin Tua
- Annexe 4 : Liste des villages bénéficiaires de bibliothèques villageoises
- Annexe 5 : Tarif pour les emprunts des différents documents à la bibliothèque villageoise
- Annexe 6 : Brève historique de UCODEP

Liste des personnes rencontrées

BANAON Némaoua (CEFRAP/VSF)
KABRE Bouréma (UCODEP)
OUEDRAOGO Rosine (Tin Tua)
GERVAIS Laurence (SCAC)
VENDEN BOSSCHE Elsa (Secrétariat exécutif CCOB)
OUEDRAOGO Saïdou (Peuples Solidaires)
OUOBA Benoît (Tin Tua)
OUEDRAOGO Paul (FENOP)
OUATTARA Souleymane (JADE) ?

Kibaru (FADA)

- MAIGA Boubacar : (Animateur CEFRAAP)

- MAIGA Amadou Kolado : Président de l'association du marché à bétail de Fada,
correspondants de Kibaru ;

- THIOMBIANO Moumouni : Correspondant de Kibaru

Radio TAAMBA

- GUELGA Jean : Technicien – Animateur à la radio

Tin Tua

- NAN MOUTOUGOU A. Fidèle : Rédacteur au journal Laabaali (Tin Tua)

Bibliothèque villageoise de Fada

- COULIDIATI Thérèse : Présidente comité de gestion de la Bibliothèque villageoise de Fada

- LOMPO Brigitte : Secrétaire du comité de gestion de la bibliothèque villageoise de Fada

- MANLI Fatimata : trésorier du comité de gestion de la bibliothèque

- LOMPO Kaogdia Animateur de la bibliothèque de Fada correspondant de presse à Fada

- MANLI Salifou : Animateur de la bibliothèque de Fada, correspondant de presse à yamba

Tin Tua

- YONLI H. Vincent : correspondant de presse à Tambarga

- YONL Emmanuel : Rédacteur du journal Laabaali

Kibaru (Kantchari)

- BAYEL Raymond : Agent vétérinaire de Kantchari

- EL-Hadj MOUSSA Oumarou : Président de l'association des éleveurs de bovins à Kantchari

- DIAO Issa : correspondant de presse à Kantchari

- SONDE Djabri : membre association des éleveurs de bovins de Kantchari

- OUOBA Amidou : membre association des éleveurs de bovins de Kantchari

- SONDE Boubacar Ida : membre association des éleveurs de bovins de Kantchari

- BANDE Ousmane : membre association des éleveurs de bovins de Kantchari

- El Hadj SONDE Foldiari : membre association des éleveurs de bovins de Kantchari

- OUOBA Foldiari : Vice Président Association des éleveurs bovins de Kantchari (Agro
pasteur)

UCODEP (Yako : Village SONGNABA)

- DJIGUEMDE Gabriel : Animateur principal

- YEKOUNI Soulémane : Animateur C.E.S

- DIENDERE Yves : AVI

- YELKOUNI Odette : Animatrice

UCODEP (Sous fédération de Passoré)

- DJIPO Mahamadi : Président sous fédération Passoré
- OUEDRAOGO André : Secrétaire sous fédération Passoré
- DIANDA Marie : Responsable activités féminine Passoré
- DJENDJENRE Moussa : Représentant du chef du village

UCODEP (DEDOUGOU : Sous fédération Ouaran Koy)

- BICABA Raphaël : Vice président sous – fédération Ouaran koy
- FOFANA Lossy Daniel : Prédident sous fédération, vice président bureau national UCODEP
- FONKANI Charles : Secrétaire général sous –fédération
- TAMINI Clarisse : Animatrice sous fédération
- COULIBALY LOMPO André : AVI
- TAMINI Mari – Pierre : animateur

Village PONDOU (Comité de POUNDOU)

- KOHOUN Elie : Président du comité de Poundou
- KOHOUN D. Joël : Secrétaire à l'information du comité
- TAMINI Clarisse : Animatrice
- KOHOUN Pierre : membre du comité
- FONKAM Charles : commissaire aux comptes du comité

Radio CEDICOM (DODOUGOU)

- POUYA Adrien Marie Lambert : Chef de programme

UCODEP (DANO)

- SOMDA Clément : Ancien Président UCODEP
- DABIRE Ambroise : Commissaire aux comptes sous - fédération
- DABIRE Augustin : animateur
- SOME Raphaël : AVI

Tin Tua

Village : Yamba le 20 – 05 – 2000

N°	Nom	Prénoms
1	MANLI	Salifou
2	OUABA	Djataga
3	MANLI	Taladia
4	MANLI	Salimata
5	MANLI	Mapoua
6	LOMPO	Tambouadja
7	LOMPO	Kanbouanboeli
8	LOMPO	Labiba
9	LOMPO	Gabiliba
10	LOMPO	Kanlie
11	LOMPO	Bolenli
12	LOMPO	Bolenli
13	OUABA	Tchiandja
14	OUABA	Laliba
15	OUABA	Taladi
16	OUABA	Yanbouado
17	OUABA	Mentchiéni
18	OUABA	Saïdou
19	MANLI	Jaman
20	MANLI	Soulé
21	OUABA	Adjima
22	OUABA	Tanlimani
23	OUABA	Badja
24	TALIWALI	Saïdou
25	SANGA	
26	LOMPO	Talidi
27	ODAGOU	Alissata
28	OUABA	Djadama
29	OUABA	Tipada
30	OUABA	Youmanli
31	OUABA	Fodoyama
32	LOMPO	Adjima
33	MANLI	Bibata
34	OUOBA	Djagniagou
35	SANGA	Dinabou
36	OUABA	Kanfidini
37	DJIANOU	Taladi
38	OUABA	Tidjé
39	OUABA	Laléli
40	DJANGA	Mariam
41	NATAMA	Tibouaboulenlé
42	LOMPO	Abiba
43	LOMPO	Bouali

Tin Tua

FAD N'GOURMA

Rencontre avec responsables Tin Tua du 20 – 05 - 2000

Nom et prénom	Fonction
DADJOUARI Claudine COMBARI A. Gorges OUABA Suzane YAMEOGO Mariam TIENDREDEOGO Ousmane	Gestionnaire Comptable Responsable Alpha. De base et traduction Responsable Presse rurale audio – visuel Assistante Administrative Rédacteur en chef de Laabaali

Localités parcourues

FADE N'GOURMA
YAMBA
KANTCHARI
YAKO
SONGNABA
DEDOUGOU
KARI
POUNDOU
DANO

Liste des correspondants du projet Kibaru / V.S.F

N°	Nom et Prénoms	Villages	Provinces
1	Miga A. Kolado	Fada	Gouma
2	Thiombiano Moumouni	Fada	Gouma
3	Lankoandé Clément	Manni	Gnagna
4	Tindano Eloi	Manni	Gnagna
5	Boureina Athambou (N)	Bani	Sero
6	Addoulaye Dioubalo	Gorom	Udalan
7	Addoulaye Daouda	Ménegu I	Udalan
8	Amadou Boulo	Ménegu I	Udalan
9	Dicko Moussa	Tongomayel	Soun
10	Dicho Amadou	Djibo	Soun
11	Sidibé Idrissa (N° 1)	Solenzo	Koin
12	Diao Issa (N)	Kantchavi	Tapao
13	Sidibé Idrissa (N° 2)	Kor	Houet
14	Barry Hassane	Sidéradougou	Comoé
15	Sondé Oumarou	Zougo	Kouritenga
16	Barry Ousmane (N)	Boromo	Balé
17	Barry Yaya (N)	Gayen	Komandjoan
18	Sidibé Moussa	Solenzo	Kossi
19	Sawadogo Salif	Kmpienga	Kompienga
20	?		Tuy
21	Koté Moctar	Tchenba	Mouhoum

Annexe 4

Tin Tua

Liste des villages bénéficiaires de bibliothèques villageoises

	Villages	Provinces
1	Botou	Province de la Tapoa
2	Kantchari	"
3	Partiaga	"
4	Tambaga	"
5	Madaaga	"
6	Matiakoali	Province du Gourma
7	Fada	"
8	Tambaliga	Province de la Kampienga
9	Haaba	Province de la Komoandjavi
10	Bilanga	Province de la gnagna
11	Piela	"
12	Manni	"
13	Bukargu	"
14	Kogudu	"

Les villages dotés de petites bibliothèques villageoises

	Villages	Diema
1	Doubiti	Diema de Botou
2	Sampieri	Diema de Koutchari
3	Diapaga	Diema de Boagidigu
4	Transarga	Diema de Tambaga
5	Logobu	Diema de Logobou
6	Nassougou	Diema de Matiakoali
7	Yamba	Diema de Fada
8	Pama	Diema de Pama
9	Gouperi	Diema de Gayéri
10	Ninsoanga	Diema de Bilanga
11	Bogandé	Diema de Piela
12	Soula	Diema de Mani
13	Tapaboré	Diema de Bukargu
14	Hateli	Diema de Kogudu

Bibliographie

- 1 – Evaluation du programme prioritaire Burkina Faso, Termes de référence – Juillet 1999
- 2 – Peuples Solidaires : Compte rendu final – Programme prioritaire Burkina Faso : Structuration du monde rural. Janvier 1997 à Juin 1999
- 3 – Programme prioritaire Burkina Faso – Volet structuration du monde rural – Grille de synthèse – réunion du 13 octobre 1997
- 4 – Fédération UCODEP du Burkina : Projet des agents villageois d’information (AVI), 8 août 1997
- 5 – Compte rendu final – Programme prioritaire Burkina – Faso – Structuration du monde rural – PPBF – Août 1999
- 6 – Compte rendu final – Programme prioritaire Burkina – Faso – Structuration du monde rural – PPBF – Août 1999
- 7 – CCOBF – La lettre du CCOBF – Trimestriel n° 1
- 8 – CCOBF – La lettre du CCOBF – Trimestriel n° 2
- 9 – CCOBF – La lettre du CCOBF – Trimestriel n° 3
- 10 – CCOBF – La lettre du CCOBF – Trimestriel n° 4
- 11 – Programme d’appui à la mise en place des bibliothèques villageoises et d’appui aux correspondants de presse de l’association – Rapport narratif. Tin Tua, 7 janvier 1998.
- 12 – Association Tin Tua, 19 mai 1999. Rapport d’activités de janvier 1998 à mai 1999. Programme d’appui aux bibliothèques villageoises et aux correspondants de presse de l’association Tin Tua.
- 13 – Tin Tua, Rapport annuel d’activités de la presse rurale et de l’audio visuel : année 1998
- 14 – Tin Tua, Rapport annuel d’activités de la presse rurale et de l’audio visuel : année 1999.
- 15 – VSF, juin 1997. Projet d’information et formation des éleveurs "Kabaru" un an après – Rapport d’activités d’avril 1996 à mars 1997. BANAON Némaoua
- 16 – BANAOU Némaoua, VSF : Projet Kibaru – Rapport d’étape (activités de la période avril 1998 à mars 2000)
- 17 – VSF – 8 Mai 1996 : Préparation du programme prioritaire Burkina Faso. Proposition de collaboration au programme "Agents Villageois d’Information"
- 18 – Frères des Hommes ; mai 1996 : Programme d’appui à la mise en place de bibliothèques villageoises et aux correspondants de presse de l’association Tin Tua
- 19 – Comité de suivi de la 5^e commission mixte France – Burkina Faso, préparation du programme prioritaire – Peuple Solidaires
- 20 – UCODEP / Peuples solidaires : les rencontres de Kamboinsé. Vers un nouveau partenariat. Les actes des 26, 27, 28 janvier 1998

- 21 – Frères des Hommes mars 1999 : compte rendu de la réunion du 17 février 1999.
- 22 – Programme prioritaire Burkina Faso, Ministère de la coopération – Comité de concertation des OSI pour le Burkina Faso (CCOBF) compte rendu des réunions du 14 février 2000.

Budget

